

LA

CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE
DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES
— ARCHITECTURE ET TRAVAUX PUBLICS —

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN
France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr.
ÉTRANGER LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON
Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

COURS DE DESSIN DE LA MARTINIÈRE

UTILE AUX PEINTRES
ARCHITECTES, SCULPTEURS, INSTITUTEURS, INGÉNIEURS, MÉCANICIENS
Par MM. BARQUI A. et Van DOREN A., architectes
PROFESSEURS A L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE
Comprenant : PERSPECTIVE PRATIQUE, TRACÉ DES MACHINES, TRACÉ DES OMBRES, LAVIS
PERSPECTIVE, LINÉAIRE, PROJECTION, DÉTAIL DE MACHINES, etc.
Cours en deux années, 2 volumes de texte et 10 planches. — 1^{re} année, texte et 19 pl. 15 fr. — 2^e année, texte et 30 pl. 20 fr. Les deux années ensemble 25 fr. — Représentant en ouvrages analogues 150 fr.
L'ÉCOLE LA MARTINIÈRE A REÇU LA MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION DE 1878

VENTE DE MATÉRIAUX DE DÉMOLITIONS

Poutres, Solives, Tras de toute dimension, Chevrons pour toiture et charpente, Planches, Croisées, Portes palières, Portes d'alcôves, et de séparation, vitrées et autres, Fermetures, Escaliers tournants, Tuiles Briques, Carreaux, Carriches, Parquets, Lames de plancher, Cheminées de marbre et pierres polies, Bois à brûler en grande quantité. — Prix modérés.

S'adresser à M. CAVARNIER, 5, rue Laurencin ou à l'Entrepôt, 53, rue Delandine, LYON

BREVETS
OBTENTION
SESSION
EXPLOITATION
MARQUES DE FABRIQUES
FRANCE
ÉTRANGER
Rabilloud
Sépinette & Rabilloud
Ingénieurs de Saxe
LYON
MAISON CRÉE EN 1856

De 9 à 11 heures Renseignements sur toutes les lois françaises et étrangères. Brevets, Patentes, Dépôts de marques, modèles et dessins de fabrique. Pièces à fournir, Taxes etc.

Recherches des antériorités. Copies de Brevets en vigueur ou déchus, Rapports et Avis motivés pour procédure en contrefaçon etc. — Études pratiques des inventions. Dessins et Devis pour la construction des machines, appareils etc. — Visites d'usines. Conseils légaux et industriels. — Envoi de Renseignements spéciaux et Tarifs.

BUREAU DES BREVETS D'INVENTION, 66, avenue de Saxe, 66 (près le cours Morand)

DOCKS & SCIERIES DE LA PART-DIEU
BIÈTRIX AINÉ & C^{ie}
Rue, cité Part-Dieu, 40, LYON

FABRIQUE DE PARQUETS
CHÈNE, NOYER, SAPIN, PIN
PITCHPIN, FRISÉS, FOUGÈRE, BATON-ROMPU

VAUDRAY
Bureaux : quai de Industrie, Lyon
CONSTRUCTION ET RÉPARATION
DE

BATEAUX
En tous Genres

POUR ACHAT ET VENTE
De Propriétés d'Agrément et de Rapport
IMMEUBLES ET TERRAINS À BATIR
Pour Placements de Capitaux et Rentes viagères
S'adresser à LA MAISON DE COMMISSION GÉNÉRALE
THOUBILLON
Successor de B. Dubost-Ruzand
Rue de la République, 83, Lyon
GRANDES RELATIONS A LYON ET DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS

GRAVIERS DU RHONE
DRAGUE À VAPEUR
A. FAURE FILS
DÉPOT, quai de la Charité (Bas-Port)
La maison livre sur les chantiers et traite à prix réduits pour les grosses fournitures.
S'adresser au siège social, cours Rambaud, 38
ou au dépôt du quai de la Charité

Obligations Hypothécaires 5 0/0

DES
CHEMINS DE FER

DE
L'ÉTAT SERBE

Remboursables à 500 fr. en 50 ans

RAPPORTANT NET 25 FRANCS EN OR

PAYABLES PAR SEMESTRE EN JANVIER ET JUILLET

SOCIÉTÉ

DE
L'UNION GÉNÉRALE

SUCCURSALE DE LYON

Rue de la République, 16

CÈDE CES OBLIGATIONS AU PRIX DE

434 fr.

à partir du 15 au 31 décembre 1881

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 12,500,000 francs

Paris. — Siège social, 7, rue Drouot. — Paris

AGENCE DE LYON

35, rue de la Bourse, 35

La Société bonifie actuellement :

3 0/0 pour les Dépôts à vue

4 1/2 à six mois.

5 0/0 à un an et au delà.

Exécution de tous Ordres de Bourse

VITRAUX D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS

PAGNON-DECHELETTES

Rue de Franklin, 56. — Maison fondée en 1850

**CIMENT PORTLAND, CIMENT PROMPT
CHAUX LOURDE, CHAUX LÉGÈRE**

La Maison ROBERT-BONNET, fabriquant elle-même, informe MM. les Entrepreneurs, qu'elle peut leur livrer tous ces produits à des prix très avantageux.

S'adresser à Jujurieux (Ain).

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'Art

FLACHAT, COCHET & C^{IE}
LYON

10-11, quai de la Guillotière et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12^m et Verres à reliefs de 5^m à 6^m d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc.

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

DÉPOT DE LINCRUSTAT-WALTON

TENTURES MURALES IMPERMÉABLES. — DÉCORATIONS EN RELIEF

MAISON P. MARTIN

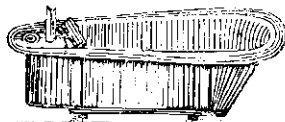
LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

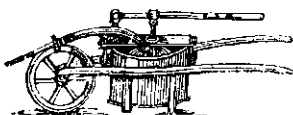
Envoi franco de Collection d'échantillons



Baignoire Avrial

AVRIAL

Rue de Bourbon, 33, LYON



Pompe d'arrosage sur brouette

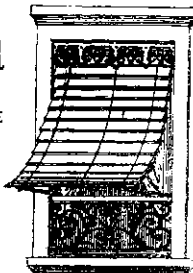
Entrepreneur de Plomberie, Zinguerie pour Bâtiments

Canalisation pour Gaz et Eau. — Installation pour Salle de Bains

Lavabo. — Siège inodore, etc. — Pompe d'épuisement, Purin, Arrosage et Accessoires. — Robinetterie, Cuivrerie

Ateliers : rue d'Auvergne, 13

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR
SYSTÈME
MÉTALLIQUE
GARANTI
des
COUPS
DE
VENTS



FABRICATION
DE
STORES
EN BOIS
De toutes largeurs
STORES d'ÉTOFFE
GROS ET DÉTAIL
RÉPARATIONS
à tous genres

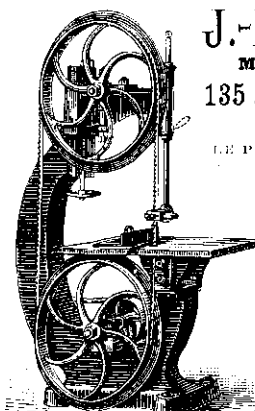
A. CHARMAT, 132, avenue de Saxe. — LYON

CARTONS BITUMÉS & FEUTRES ASPHALTIQUES

POUR TOITURES

MEILLARD (A.-R.) FABRICANT
LYON, 34, cours Lafayette-Prolongé (Cité), LYON
BOITE, 4, RUE GROLÉE

ANCIENNE MAISON MOUTON-CHARREL



J.-B. MOUTON

Modéleur-Mécanicien

135, rue Molière, 135

EN FACE

LE PONT DE L'HOTEL-DIEU

Construction pour la Mécanique et le Bâtiment
Fumisterie, Robinetterie,
Filature, Agence de Mé-
tiers de soierie et d'ap-
prêtage, spécialité d'En-
grainage en tout genres,
Entretien d'Usines pour
la denture en bois, Con-
struction de Moulin à eau,
à vapeur, Travaux d'Art
et d'invention à échelle
réduite et tout ce qui con-
cerne la Menuiserie et le
Modélage à des prix très
modérés.

MOSAIQUES FRANÇAISES

E. AILLAN

Lyon, quai des Brotteaux, 3

Carrelages en terre cuite de toutes couleurs
Spécialité de Carrières d'Orange et de Marseille
Produits céramiques Lithoïdes

Carreaux de Faïence
et Vernis divers pour revêtements Briques creuses
Plâtre du Midi.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

COMPAGNIE ANONYME A PRIMES FIXES CONTRE LES

ACCIDENTS

ET LE CHOMAGE

Siège social à Paris : 6, boulevard des Italiens

Capital : DOUZE MILLIONS de francs

Assurances individuelles de toute nature ;
Assurances des patrons contre leur responsabilité
civile ;

Assurances contre les accidents causés par explo-
sion des appareils à vapeur ;

Assurances des chevaux et voitures ;
Assurances individuelles spéciales des voyageurs
de chemin de fer, bateaux à vapeur.

MM. MISSOL et DOURON, directeurs particuliers
à Lyon, 30, rue de la République.

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

JURISPRUDENCE DU BATIMENT

De la responsabilité des entrepreneurs de travaux publics à raison des engagements de leurs sous-traitants.

La responsabilité des adjudicataires à raison des engagements de leurs sous-traitants a été récemment appliquée par un jugement du Tribunal civil de Lyon du 11 février 1881, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention des entrepreneurs de travaux publics.

Voici le texte de ce jugement qui fait suffisamment connaître les circonstances de la cause :

Le Tribunal,

Attendu qu'il est constant en fait que Quiot, adjudicataire des travaux du fort de Corbas, a sous-traité de la totalité de son marché au sieur Pinet, par conventions sous-seing privé enregistrées du 14 février 1880; que tel est, en effet, le caractère de cette convention où il est dit en substance : « M. Pinet reste seul chargé, à ses périls et risques, de mener l'affaire à bonne fin ; »

Attendu que postérieurement à cette date et à ces conventions, et pendant la gestion de Pinet, la société demanderesse a fait à ce dernier, pour la construction du fort, des fournitures de chaux s'élevant au chiffre de 7,747 fr. 40 c. en principal; chiffre d'ailleurs qui n'est pas contesté;

Attendu qu'il résulte clairement des renseignements de la cause, que le sous-traité intervenu entre Quiot et Pinet a reçu une publicité suffisante et a été connu des fournisseurs de l'entreprise, notamment par une circulaire qui est vraisemblablement parvenue à la société demanderesse; que c'est Pinet seul qui a commandé les chaux dont il s'agit; que c'est au nom de Pinet seul, que sont libellées les factures qui constatent la créance de la société; mais que cette dernière, pour soutenir que Quiot est débiteur et responsable aussi bien que Pinet, des fournitures faites après le sous-traité à l'entreprise, se prévaut de la clause finale de l'article 13 du cahier des clauses et conditions générales des marchés du service du génie, en date du 15 novembre 1876, à laquelle il n'est pas douteux que Quiot se soit soumis en devenant adjudicataire des travaux du fort de Corbas.

Attendu que la clause 5 de l'art. 13 est ainsi conçue : « Enfin l'entrepreneur ne peut sous-traiter pour aucune espèce de travaux dépendant de son marché, qu'avec le consentement écrit du chef du génie; dans tous les cas, il demeure personnellement responsable, ainsi que sa caution tant envers l'administration qu'envers les ouvriers et les tiers ; »

Attendu que le sens naturel de cette clause est que l'administration, voulant assurer la bonne exécution des travaux et pour cela assurer le paiement régulier des ouvriers et des fournisseurs, ne permet pas que ces obligations personnelles de l'entrepreneur passent à des individualités souvent sans consistance et sans solvabilité et interdit d'une manière absolue tout sous-traité qui dégagerait l'adjudicataire, non seulement vis-à-vis de l'administration, mais vis-à-vis des ouvriers et des tiers; d'où il suit que si le sous-traité reste clandestin, vis-à-vis de l'administration, celle-ci a la faculté, suivant la clause finale dudit article 13, de résilier le marché ou de procéder à la passation d'un marché aux risques et périls de l'adjudicataire; que si, au contraire, le sous-traité est produit et approuvé par écrit, il s'exécute; mais que dans l'un ou l'autre cas, dans tous les cas, l'adjudicataire

demeure personnellement, ainsi que sa caution, responsable, vis-à-vis de l'administration, des ouvriers et des tiers;

Attendu que cette stipulation est à la fois dans l'intérêt de l'administration et des ouvriers et fournisseurs; et que ces derniers ont manifestement le droit de s'en prévaloir comme d'une de ces stipulations faites par autrui qui sont autorisées par l'art. 1121 du Code civil, parce qu'elles sont la condition d'une convention que le stipulant fait pour soi-même.

Attendu qu'il n'est pas établi contre la société demanderesse qu'elle ait renoncé à l'avantage que leur faisait ledit article 13 prémentionné, c'est-à-dire à la permanence de responsabilité de Quiot, après le sous-traité; que si elle a, en effet, accepté Pinet pour débiteur, en satisfaisant à ses commandes et en lui livrant ses fournitures de chaux, il ne s'ensuit pas qu'elle ait renoncé, en cas d'insolvabilité de Pinet, à recourir contre Quiot demeuré garant de Pinet, aux termes du cahier des charges; qu'on voudrait, en un mot, que la Société demanderesse eût consenti une novation par changement de débiteur, qui ne se présume pas suivant l'article 1273 du Code civil, et qui ne résulte suffisamment d'aucune circonstance du procès;

Attendu surabondamment qu'il ne paraît pas que le sous-traité du 20 février 1880 ait été porté à la connaissance de l'administration du génie, ni ait été dès lors revêtu de son approbation par écrit; qu'il résulte au contraire de la correspondance échangée entre Quiot et cette administration, notamment des lettres du 20 février 1880 de Quiot et des 4 février et 26 septembre 1880 du chef du génie, que Quiot a seulement demandé et obtenu d'être représenté, se trouvant en cas de maladie, par un fondé de pouvoir, suivant procuration notariée du 6 février précédent, ledit mandataire autorisé notamment à passer avec toutes personnes, tous marchés et traités pour la continuation des travaux, mais devant toujours gérer et administrer les travaux au nom de Quiot;

Que cette situation de l'adjudicataire, remplacé en cas de maladie par un mandataire fondé de pouvoirs, est celle prévue par la clause 3 de l'art. 13 du cahier des charges précité, et que l'adjudicataire s'y trouve encore moins dégagé vis-à-vis des tiers que dans la clause 5 relative aux sous-traités puisque le fondé de pouvoirs n'agit point, ne contracte point en son nom personnel, mais au nom du mandant; que s'il arrivait qu'il contractât en son nom personnel et en celui de l'adjudicataire, il ne pourrait le faire qu'en vertu d'un sous-traité secret, et la situation dégénérerait en celle de la clause 5, et l'adjudicataire n'échapperait pas davantage à la responsabilité qui lui incombe;

Que telle, en tout cas, paraît avoir été la pensée du chef du génie dans sa lettre du 26 septembre 1880, dans laquelle, après la suspension des paiements de Pinet, il écrit à Quiot : « C'est à vous qu'il appartient de prendre des mesures pour assurer la continuation de vos travaux, et le paiement des sommes qui sont dues aux ouvriers employés sur ce chantier pendant le mois de septembre ; »

Attendu que de tout ce qui précède il y a lieu de conclure que l'insolvabilité de Pinet se trouvant constatée par son état de faillite, Quiot doit être personnellement condamné à payer à la Société demanderesse le montant des fournitures de chaux dont elle est encore créancière;

Sur la saisie-arrêt du 22 octobre 1880 :

Attendu, s'il est établi, comme il vient de l'être par les motifs précédents, que la Société demanderesse avait encore Quiot pour débiteur, il s'ensuit qu'elle était en droit, sans se préoccuper de l'état de faillite de Pinet, son autre débiteur, de former opposition au préjudice de Quiot sur les sommes qui lui étaient encore dues par l'État pour les travaux du fort des Corbas et sur le cautionnement, afin de s'assurer le privilège provenant des décrets du 26 pluviôse an II et du 12 décembre 1806;

Que ce dernier décret notamment assure sans difficulté un privilège aux fournisseurs sur le cautionnement de l'adjudicataire des travaux qui concernent le service de la guerre ;

Attendu, toutefois, que le privilège dont s'agit n'affecte que les sommes dues à l'adjudicataire pour ses travaux ; d'où il suit que la Société demanderesse ne saurait réclamer privilège sur les sommes qui peuvent être dues, soit à Quiot, soit à Pinet, pour vente ou location de leur matériel, par suite, en un mot, de conventions postérieures à la résiliation du marché, qui se place à la date du 30 septembre 1880 ;

Que ces dernières sommes, affranchies de tout privilège, appartiennent évidemment à la faillite ;

Attendu encore, en ce qui concerne ces dernières sommes, que la saisie-arrêt du 22 octobre 1880 est manifestement nulle en tant qu'elle est faite au préjudice de Pinet, puisqu'elle est postérieure en date à la faillite et qu'elle frappe sur des sommes non privilégiées ;

Attendu, en ce qui touche, au contraire, les sommes privilégiées, que la Société demanderesse a fait déclarer au cours des débats qu'elle n'insistait point sur la nomination d'un séquestre judiciaire ;

Qu'il suffira donc de valider sur ce point la saisie-arrêt faite au préjudice de Quiot, sauf aux parties intéressées à s'entendre à l'amiable sur le mode de distribution de ces sommes suivant les cas, ou, en cas de désaccord, à se faire régler sur ce point par ordonnance du juge des référés ;

Par ces motifs,

Condamne Quiot à payer à la société demanderesse, et avec intérêts de droit, la somme de 7,747 fr. 40 c. pour les causes sus-énoncées ;

Valide, comme bonne et valable, la saisie-arrêt jetée au préjudice de Quiot et entre les mains, soit du génie militaire, soit du trésorier-payeur général, par exploit de l'huissier Mousnier, en date du 22 octobre 1880, mais seulement en tant qu'elle frappe les sommes dues par l'État à Quiot, soit pour les travaux compris dans son marché d'adjudication, soit pour le cautionnement par lui versé à l'occasion de ce marché ;

Les tiers saisis autorisés à se libérer valablement entre les mains de la société demanderesse, jusqu'à concurrence de la condamnation qui vient d'être prononcée contre Quiot en capital, intérêts et frais ;

Dit que la société demanderesse a droit à être payée de ce qui lui est dû sur ces sommes par privilège et préférence, suivant les termes des décrets des 26 pluviôse an II et 12 décembre 1806, et d'être payée directement par les tiers saisis, sans passer par la faillite de Pinet ;

Autorise toutefois le syndic Pinet à faire, et par un seul et même acte, saisie-arrêt entre les mains, soit du génie militaire, soit du trésorier-payeur général, sur les mêmes sommes, objet de la saisie-arrêt de la société demanderesse, au nom de tous les créanciers qui ont produit dans la faillite Pinet et qui pourraient se prévaloir du privilège établi par les décrets du 26 pluviôse an II et 12 décembre 1806 ;

Dit que, le cas échéant de cette opposition jetée avant que le présent jugement ait l'autorité de la chose jugée, les parties intéressées, c'est-à-dire la Société demanderesse et le syndic, s'entendront à l'amiable sur le mode de distribution et, en cas de désaccord, se feront régler par ordonnance de référé ;

Donne main levée pure et simple de la saisie-arrêt précitée du 22 octobre 1880, en tant qu'elle est faite au préjudice de Pinet et qu'elle frappe d'autres sommes que celles dues par l'État à Quiot, soit pour les travaux compris dans son marché, soit pour son cautionnement ;

Déboute, soit Quiot, soit Héritier ès-qualités, de leurs con-

clusions, en tant qu'elles sont contraires au présent jugement ;

Condamne Quiot et Héritier aux dépens, ce dernier autorisé à les tirer en frais privilégiés de faillite.

OBSERVATION. — La question sur laquelle le tribunal avait à statuer s'est maintes fois présentée en pratique, et la jurisprudence est fixée en ce sens que l'entrepreneur des travaux publics qui a fait des sous-traités sans y avoir été autorisé, alors que cela lui était interdit par le cahier des charges, est directement tenu des fournitures faites à ses sous-traitants. (Cons. Cass. 17 juin 1846, *Sirey*, 1846-1863 ; Cass. 7 février 1866, *Sirey*, 1867, 1. 220 ; Rouen, 24 mars 1872, *Sirey*, 1873, 2, 137 ; Cass. 5 mars 1872, *Sirey*, 1873, 1, 136. Dans le même sens Troplong, *Louage*, sur l'art. 1797. Dalloz, *Rep. v° Responsabilité*, n° 605.)

Aussi, sans insister plus longuement sur cette question, nous nous bornerons à résumer les principes qui se dégagent du jugement du tribunal de Lyon.

Ces principes sont les suivants :

L'art. 13 au cahier des charges des marchés du service du génie, aux termes duquel l'entrepreneur ne peut sous-traiter pour aucune espèce de travaux dépendant de son marché, qu'avec le consentement écrit du chef du génie, a pour objet d'empêcher que les obligations personnelles de l'entrepreneur ne passent à des individualités sans consistance et sans solvabilité, et interdit d'une manière absolue tout sous-traité qui dégagerait l'adjudicataire non seulement vis-à-vis de l'administration, mais encore vis-à-vis des ouvriers et des tiers ;

Aussi, en cas de sous-traité clandestin l'adjudicataire demeure-t-il personnellement responsable, ainsi que sa caution, à l'égard tant de l'administration que des ouvriers et des tiers.

Dès lors un créancier du sous-traitant a le droit, en cas de faillite de celui-ci, de former opposition sur les sommes encore dues par l'État à l'adjudicataire principal pour l'exécution des travaux et sur le cautionnement de ce dernier, afin de s'assurer le privilège attribué par les décrets des 25 pluviôse an II et 12 décembre 1806 ;

Mais ce privilège n'affecte que les sommes dues à l'adjudicataire pour ses travaux ; il ne frappe point celles qui sont dues soit à ce dernier, soit au sous-traitant pour vente ou location de leur matériel par suite de conventions postérieures à la résiliation du marché.

CONCOURS

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE A CHAMBÉRY

Voici les modifications faites au premier programme que nous avons publié dans notre numéro d'octobre dernier.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La façade principale sera placée sur la rue du Lycée et mesurera 50 mètres (cinquante) de longueur, avec une profondeur qui ne dépassera pas 30 mètres (trente) le long de la rue à rectifier, actuellement rue des Miracles.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Art. 5. — *Le concours sera clos le 31 mai 1882.* Tous les projets devront être déposés à la mairie de Chambéry ledit jour, avant quatre heures de l'après-midi. Il en sera donné récépissé par le secrétaire chef de la mairie. Passé ce délai, clause de rigueur, aucun projet ne pourra être reçu.

Art. 7. — Une exposition publique de tous les projets aura lieu dans une des salles de la mairie de Chambéry. Cette exposition ouvrira le 5 juin 1882 et fermera le 12 du même mois.

Art. 11. — Les projets primés deviendront la propriété de l'Administration municipale, qui se réserve d'en faire tel usage qu'il

lui conviendra. Tous les autres projets seront rendus à leurs auteurs, L'auteur du projet primé n° 1 aura la direction des travaux; au cas cependant où, pour des raisons spéciales, le jury reconnaîtrait qu'il y aurait avantage à faire exécuter le projet par un autre architecte, M. le maire de Chambéry pourra confier la direction des travaux à exécuter à un architecte autre que l'auteur du projet classé au premier rang : *Dans ce cas, les honoraires dus pour les travaux définitifs seront diminués de la valeur de la prime allouée au n° 1.*

Le reste du programme n'a subi aucune modification.

CONCOURS DE SAUMUR

Nous recevons la lettre suivante au sujet du concours de Saumur :

« Monsieur,

« En réponse à votre honorée du 28 courant, j'ai l'honneur de

CERCLE POUR LES ARCHITECTES. A AMSTERDAM

La Société pour la propagation de l'architecture, à Amsterdam, invite tous les architectes à prendre part au concours pour un Cercle pour les architectes.

Le bâtiment doit être projeté sur un terrain, libre de tous côtés.

La base du bâtiment doit mesurer 45 mètres, sur 35 mètres.

Le plan des fondations n'est pas demandé.

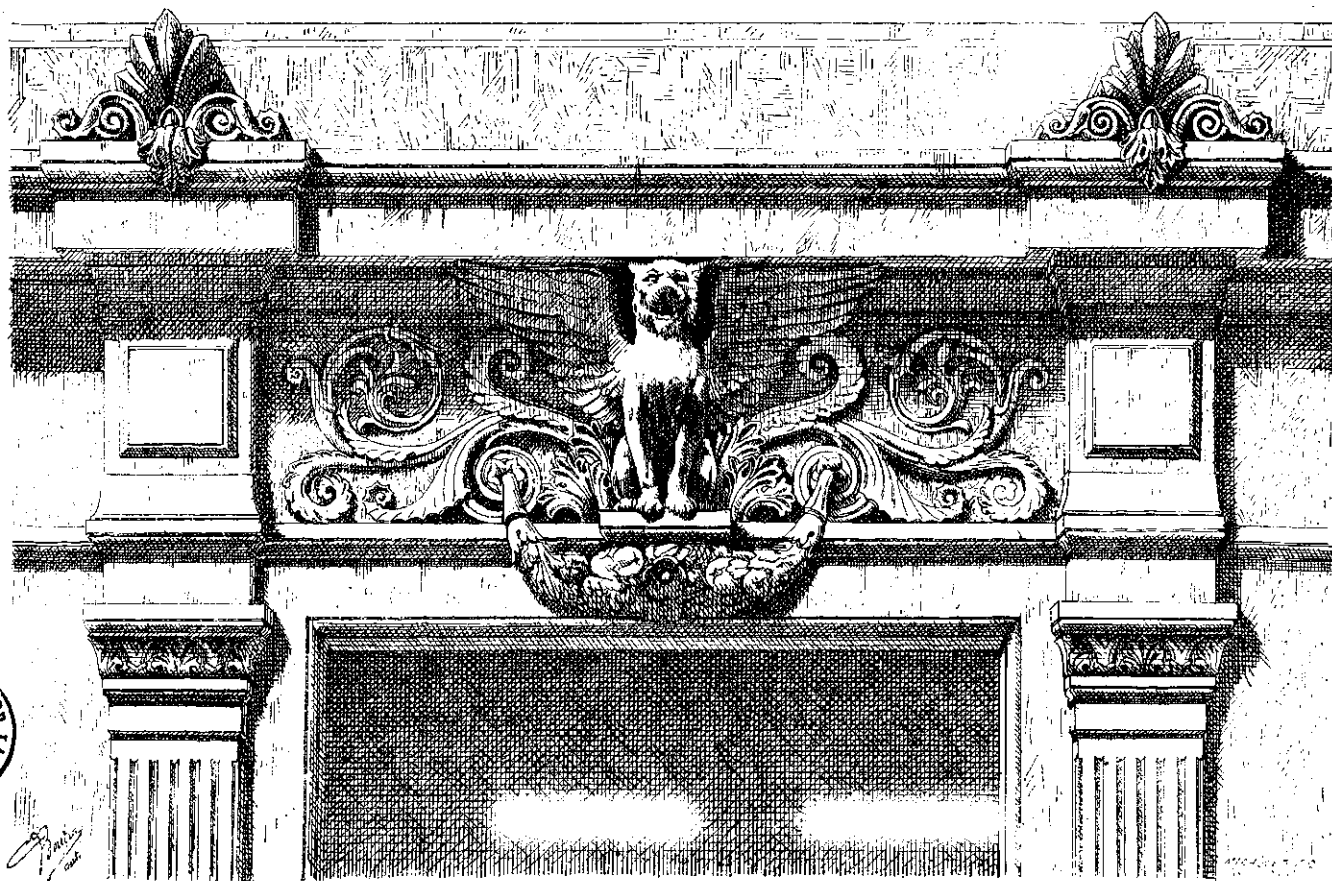
Le premier prix recevra la *médaille en or* de la Société, d'une valeur de 1.000 fr. ; le deuxième prix recevra la *médaille en argent* et 600 fr., et le troisième, la *médaille en bronze* et 200 fr.

Les projets couronnés restent la propriété de la Société pour la propagation de l'architecture.

Les projets seront soumis à l'examen d'un jury, composé de trois

DESSUS DE PORTE COCHÈRE D'UNE MAISON A LYON

RUE GASPARI, 20



FRONTON PRINCIPAL ET CONSOLES EN PIERRE DE TOURNUS. — M. JOURNOUD, Architecte. — M. CLAUDE, Sculpteur.

vous informer que le terrain Louvet est limité au nord, par la rue de la Butte-des-Moulins; à l'ouest, par le terrain Lareau et les jardins du collège communal de garçons; au sud-ouest, par la place des Récollets et le jardin des plantes.

« Du reste, le terrain Louvet est facile à trouver sur le plan adressé aux concurrents: ses murs de clôture ont été faits avec des hachures, tandis que ceux des propriétés voisines sont pleins, et les bâtiments appartenant à cette propriété sont indiqués par des hachures brisées pour indiquer qu'ils sont destinés à être démolis.

« En publiant ces renseignements, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire remarquer aux concurrents, que la voie d'accès ainsi que l'emplacement des bâtiments sont laissés à leur initiative.

« Veuillez agréer, etc. »

architectes étrangers, et de quatre architectes hollandais, demeurant en Hollande, membres de la Société pour la propagation de l'architecture.

Le programme sera envoyé aux intéressés, sur demande franco. S'adresser au secrétariat de la Société, à Amsterdam.

EXPOSITION NATIONALE SUISSE. — ZURICH 1881

Un concours est ouvert, pour les plans des constructions de l'exposition, entre tous les architectes domiciliés en Suisse et tous ceux d'origine suisse, à l'étranger.

Les projets devront être remis jusqu'au 15 février 1882. Des prix de fr. 2,000, 1,500, 1,000 et 500 seront donnés aux quatre projets relativement les meilleurs.

S'adresser, pour le cahier des charges, le programme, le plan



de situation et tous autres renseignements, au *Comité central*, bâtiment de la Bourse, *Zurich*.

COLLÈGE DE VERDUN

— PROLONGATION —

La production des plans et devis relatifs à la reconstruction du collège de Verdun a été prorogé au 31 janvier prochain.

GRAND-THÉÂTRE DE MONTPELLIER

— RÉSULTATS —

Un concours d'architecture avait été ouvert par la ville pour la reconstruction du Grand-Théâtre, incendié au mois d'avril dernier. Treize projets ont été envoyés par différents architectes, et, la semaine dernière, le jury chargé d'examiner ces projets a commencé ses travaux.

Le jury, qui comptait parmi ses membres M. Garnier, l'éminent architecte de l'Opéra, a terminé hier ses opérations dont voici le résultat :

Premier prix : 6,000 francs, accordé au projet Gassien-Bernard, de Paris, prix de Rome, inspecteur des travaux de l'État ; Deuxième prix : 4,000 francs, au projet Coutes, architecte de la ville ; Troisième prix : 2,000 francs, au projet Feuchères et Arnaud, architectes à Nîmes. L'exposition des projets a eu lieu au musée Fabre.

GROUPE SCOLAIRE A LIMOGES

Six projets ont été présentés au concours pour la construction d'un groupe scolaire à Limoges.

Les trois projets classés sont :

Avec le n° 1, celui de M. Joly, ingénieur civil, à Limoges ;

Avec le n° 2, celui de M. Bruger, architecte, employé à la mairie de Lille ;

Avec le n° 3, celui de M. Verger, architecte à Limoges.

Le jugement a été rendu le 30 novembre dernier.

Conformément aux indications du programme, le jury était composé de :

MM. le Maire ; Garceau, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Lesdos, colonel, directeur du génie ; Leclerc, architecte du palais de Versailles, architecte de l'hôtel de ville de Limoges.

MM. Despaux, ingénieur civil ; Beaubiat, Raimond, conseillers municipaux ; Wotting, architecte, directeur des travaux de la ville.

Un quatrième conseiller municipal, désigné en qualité de membre du jury, n'a pu assister au jugement.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Le jury de l'école des Beaux-Arts a jugé, samedi dernier, le concours de dessin et d'ornement, commun aux peintres, aux architectes et aux sculpteurs. Il a décerné les récompenses suivantes :

PEINTRES. — Médailles : M. Boiton, élève de MM. Lucas et Maillard ; M. Charpentier, élève de M. Galland ; M. Lorient, élève de M. Maillard.

SCULPTEURS. — Médailles : M. Bonisseren-Rato, élève de M. Dumont.

ARCHITECTES. — Médailles : M. Meissonnier, élève de MM. Domet et Magne ; M. Charles, élève de M. Ginain ; M. Duvillart, élève de M. Coquart.

Mentions honorables : MM. Bubert, Hartings, Convers, Émile Barbare, Gratesous, Lechatelier, Margotin, Bourdillat, Teillard.

GROUPE SCOLAIRE A AVIGNON

— RÉSULTATS —

Premier prix et exécution. Devise : *Espérance*, à M. Gustave Arnaud, architecte, à Nîmes, élève de M. Vaudremer. — Deuxième prix : *Fais bien, laisse dire*, à M. Boudoy, architecte, à Avignon.

— Troisième prix : *Memento*, à M. Petit, architecte à Châteaurox (Indre).

RECONSTRUCTION DU COLLÈGE DE MELUN

— RÉSULTATS —

1^{re} Prime. 3,000 fr., M. Touzet, architecte, à Paris.

2^e Prime. 1,500 fr., MM. Mamoussa et Pelletier, architectes, à Paris.

3^e Prime. 500 fr., M. Courteaux, architecte, à Abbeville.

SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES DU BOULEVARD MALESHERBES

— RÉSULTATS —

Attendu que le concours devrait être annulé si le nombre des projets était inférieur à 10 ;

Attendu que le 1^{er} décembre au soir, 8 projets seulement étaient parvenus au siège de la Société, 40, rue Laffite, à Paris.

Le conseil a décidé que le concours serait annulé, mais qu'une indemnité de 1,000 fr. serait allouée à chaque concurrent.

En conséquence, chaque architecte concurrent est prié de faire retirer son envoi à partir du 1^{er} janvier, avec ladite somme de mille francs qui lui sera remise en même temps que ses études, à titre d'indemnité gracieuse.

Le concours étant annulé, les projets ne seront pas exposés.

Si les concurrents avaient des objections à faire à la décision qui précède, ils voudront bien les faire parvenir par *lettres chargées*, avant le 25 décembre, à M. le président du conseil qui soumettra ces protestations au plus prochain conseil de la Société et, au besoin à un jury d'honneur pour que la satisfaction la plus complète soit accordée à tous les intéressés.

ABAT-JOUR A SYSTÈME AUTOMATIQUE

Les divers modèles d'abat-jour actuellement en usage, malgré tous les perfectionnements qui y ont été apportés, présentaient de nombreux inconvénients qui faisaient hésiter beaucoup de personnes à s'en servir.

Le nouveau système breveté de l'invention de MM. Sigonnet et Michel, dit *abat-jour automatique*, peut être considéré comme réalisant un véritable progrès sur tous les types d'abat-jour connus.

Les principaux avantages sont les suivants :

1^o Suppression du rouleau qui est remplacé par une poulie automatique placée horizontalement sur le porte-lames. Cette suppression permet d'utiliser, l'abat-jour étant monté, tout l'espace qui était occupé par le rouleau et, par suite, de supprimer également le baldaquin qui était destiné dans l'ancien système à le cacher, mais qui avait l'inconvénient d'enlever une partie de la lumière qui doit pénétrer par la croisée dans l'intérieur de l'appartement.

2^o Suppression de l'engrenage et du marteau. — Cette modification, qui est la conséquence de la suppression du rouleau, permet un fonctionnement facile, doux et sans aucun bruit, comme pour le fonctionnement d'un store, pour élever ou descendre l'abat-jour.

3^o Suppression des ferrures. Par suite, facilité pour toute personne d'enlever elle-même l'abat-jour de la fenêtre (en dévissant simplement le porte-lames) et de le replacer avec autant de facilité. L'hiver, les abat-jour se détériorent en restant en place ; avec le nouveau système, rien n'est plus facile pour éviter ces détériorations que de les abriter en les enlevant de la croisée à la fin de l'automne, pour les y replacer au printemps suivant lorsque les frimas ne sont plus à craindre.

4^o Suppression de cordages (quatre au lieu des sept nécessaires dans les anciens systèmes), ce qui offre une économie notable lorsqu'il faut pourvoir à leur remplacement en cas d'usure. Deux des

quatre cordes soutiennent les lames, et les deux autres qui sont destinées à la manœuvre de l'abat-jour, étant placées contre les montants de la fenêtre, ne sont plus sujettes aux croisements, comme cela arrive dans les autres systèmes. L'une de ces dernières cordes sert pour monter et descendre l'abat-jour, et l'autre au fonctionnement des lames pour obtenir le clair ou le sombre.

En résumé l'abat-jour automatique présente de sérieux avantages, tant sous le rapport de sa simplicité, de la facilité avec lequel il se manœuvre, se monte et se démonte, que par son prix de revient qui est inférieur à tous ceux des anciens systèmes en raison du petit nombre de pièces qui le composent.

CONSTRUCTION DE CLOCHES DE CALORIFÈRES

Parmi les systèmes de chauffage général des édifices publics, établissements, usines, hôtels particuliers, etc., un des plus employés est sans contredit le chauffage au moyen de calorifères à air chaud, dont les foyers se composent généralement d'une cloche en fonte de forme variable selon le type de calorifère employé.

Ces cloches ont toujours eu jusqu'alors le grave inconvénient d'être d'une durée relativement courte et d'occasionner par leur rupture non seulement des interruptions de marche, mais encore d'entraîner à des dépenses considérables par leur renouvellement fréquent.

La rupture de ces cloches est la conséquence des variations successives et subites de température auxquelles elles sont soumises.

Chauffées très fortement et exposées à des courants d'air froids et vifs dont la température est souvent au-dessous de zéro, elles éprouvent des effets de dilatation et de contraction qui, répétés, altèrent et désagrègent le métal composant ces cloches et y déterminent des fissures, lesquelles, une fois produites, s'agrandissent constamment et mettent alors en communication avec l'air chaud à utiliser les gaz résultant de la combustion.

Or, de ce mélange des gaz à l'air chaud résultent des inconvénients sans nombre; dans les appartements il peut déterminer de graves affections dans l'économie et amener même l'asphyxie.

D'autre part, dans les étuves, chambres chaudes, etc., où il est employé au traitement des textiles, dans la teinture, l'apprêt, la papeterie, les produits alimentaires et autres applications, ce mélange d'acide carbonique, oxyde de carbone, etc., à l'air chaud, est encore excessivement nuisible, car ces gaz ternissent ou modifient les couleurs et souvent altèrent même la nature des matières.

Ces nombreux et sérieux inconvénients ont fait expérimenter nombre de systèmes, mais sans qu'aucun d'eux ait donné de résultats pratiques.

M. Cucherat, constructeur d'appareils de chauffage, à Lyon, a résolu le problème d'une façon aussi simple que durable et économique. Il a pour ainsi dire rendu élastiques les cloches de calorifères, en faisant entrer dans leur construction le fer et la fonte, en atténuant ainsi les effets de la dilatation.

Les observations qu'il a faites, l'ont amené à noyer des armatures en fer dans l'épaisseur de la fonte, ainsi que l'indiquent nos gravures.

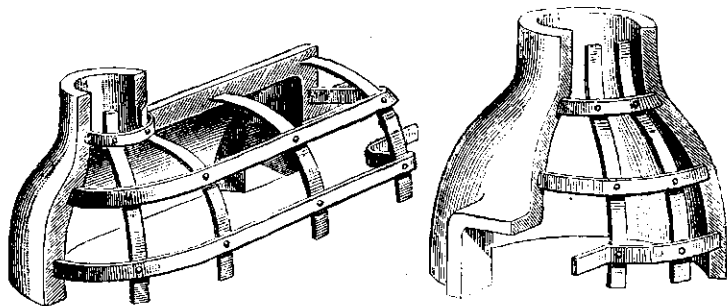
Les résultats obtenus par cette combinaison ont donné une entière satisfaction.

Nous avons visité plusieurs de nos grands établissements, notamment les teintureries où des applications de cloches, ainsi construites ont été faites et nous avons constaté qu'aucune détérioration ne s'est produite, même après une marche relativement prolongée, c'est à-dire plus de deux ans d'un travail forcé et constant.

Les maisons ci-après, dans lesquelles les cloches en fonte et fer

sont employées, sont autant d'attestations en faveur du système.

MM. Berthet et Fousse-magne, teinturiers, 15, grande rue des Charpennes, 4 cloches. — Rivat apprêteur de tulle, 31, rue Duguesclin, 2 cloches. — Baboin apprêteur de tulle, 109 et 111, rue Cuvier, 1 cloche. — Knoedgen, teinturier-dégraisseur, 114, rue de la Pyramide, 4 cloches, etc.



Nous ferons remarquer, en terminant, que cette méthode dont les résultats sont acquis peut être appliquée à toute espèce d'appareils similaires, cornues à gaz, dessiccateurs, torrificateurs, etc.

LÉPINETTE ET RABILLOUD,
Ingénieurs.

LES TUNNELS EN ANGLETERRE

Le tunnel sous la Severn, près de Bristol, est à peine achevé que l'on en perce un autre à l'embouchure de la Mersey, entre Liverpool et Birkenhead.

Ces deux villes, qui ont pris un si grand développement et dont la population réunie dépasse huit cent mille âmes, ne sont mises en communication que par des ferry-boats: la construction d'un pont a toujours paru impossible à cause de la largeur et de la profondeur de la Mersey et aussi en présence des navires de haut bord qui viennent jeter l'ancre dans leur docks. Les tempêtes et les brouillards empêchent souvent la traversée. On s'est enfin décidé à creuser une voie sous-fluviale entre les deux ports en ligne directe.

Le tunnel de la Mersey, dit le *Times*, sera une œuvre vraiment gigantesque. Il ne sera pas comme celui de la Tamise à Londres, uniquement réservé aux piétons. Trois lignes de chemin de fer le traverseront, de manière à relier entre eux les systèmes de railways des comtés de Lancastre et de Chester que séparent les eaux du fleuve.

Les premiers travaux de creusement des puits, commencés sur les deux rives et poussés à une certaine distance sous le lit de la Mersey, ont démontré que la formation géologique est favorable à l'entreprise qu'ont inaugurée ces jours-ci, le maire de Liverpool et les corporations des deux villes. Les couches se composent de grès rouge de formation solide.

Pour enlever l'eau qui coule par les fissures, on se sert de pompes pouvant retirer jusqu'à sept millions de gallons d'eau par jour. Le tunnel de la Mersey joindra le bas de Jamesstreet à Liverpool au Wood-Side Ferry à Birkenhead. E. P.

FONTAINE DE LA PLACE DES JACOBINS A LYON — ALIMENTATION —

La fontaine de la place des Jacobins repose au-dessus de ses fondations sur un massif central qu'évident quatre petites voûtes disposées en croix. Au-dessus de la rencontre de ces quatre voûtes et dans la partie de la fontaine qui forme soubassement a été ménagé un espace circulaire. Autour du massif central se trouve un canal courbe, voûté, renforcé au droit des sirènes. Une portion

droite du canal réunit le sous-sol à un puisard qui en permet l'accès et qui est placé en dehors du grand bassin.

Les jets sont au nombre de quarante, savoir : quatre des têtes de lions ; vingt-quatre des vasques ; quatre des sirènes, et huit jets lancés par les poissons des vases.

De plus, l'eau des quatre vasques principales se déverse dans le grand bassin.

Les quatre têtes de lions et les vingt-quatre jets des vasques sont alimentés par les tuyaux A, B, C et D ; les vases et les sirènes, par les tuyaux A, E, F, G et H.

L'eau des quatre petites vasques, impuissante à nourrir les jets de ces vasques s'écoule par les trop plein I, le collecteur circu-

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

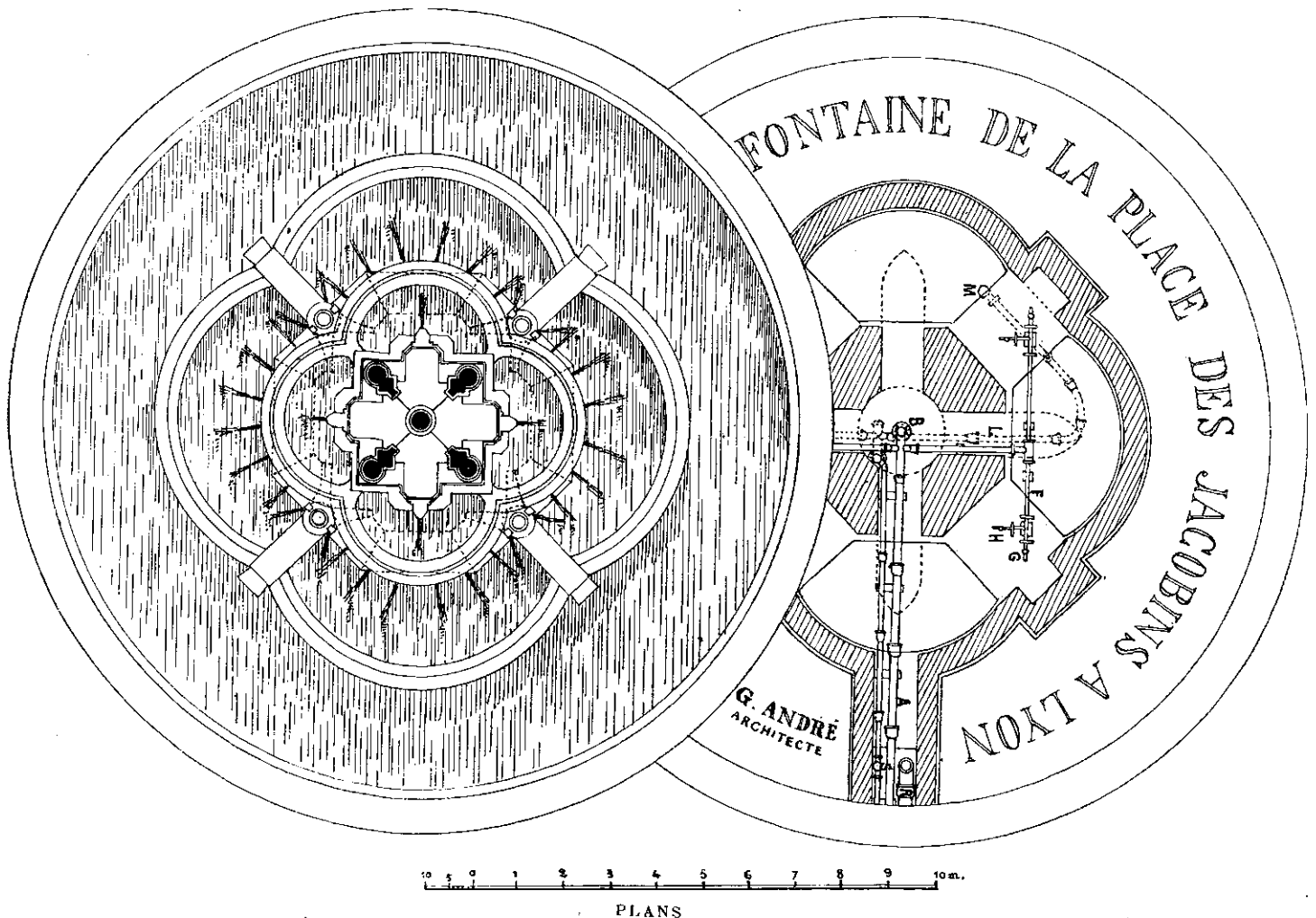
Enquêtes. — Un arrêté préfectoral du 22 octobre 1881 prescrit l'ouverture d'une enquête d'utilité publique sur le chemin de fer d'intérêt local de Gossieux (commune de Jujurieux) à Ambronay.

La durée de cette enquête est d'un mois à partir du 1^{er} décembre. Le projet est déposé à la préfecture de l'Ain (3^e division) et aux sous-préfectures de Nantua et de Belley.

L'établissement de ce tronçon de chemin de fer sur une longueur restreinte de 8 kilomètres a néanmoins une importance relative plus sérieuse que ne le laisse supposer son peu d'étendue.

Il doit relier non seulement cette partie du bas Bugéy, au mi-

ALIMENTATION DE LA FONTAINE DE LA PLACE DES JACOBINS



laire J et les tuyaux K, L, M suspendus aux voûtes. En débouchant par les petits tuyaux verticaux M, elle renforce les nappes d'eau qui s'écoulaient des quatre vasques principales dans le grand bassin.

La vidange se fait en fermant le robinet principal A' et en ouvrant les robinets N, O et P. Les petites vasques se vident alors au moyen de leurs tuyaux de trop-plein, percés d'un petit trou à leur entrée dans les vasques ; les quatre grandes vasques, au moyen des tuyaux qui leur apportaient l'eau des petites vasques, et que l'ouverture du robinet N met en communication avec le gros tuyau purgeur R ; l'eau du grand bassin par les tuyaux S et robinet P.

Le robinet principal et les robinets de vidange se manœuvrent par des clés passées dans la grille du puisard. Chacun des jets indiqués plus haut est muni d'une clé de réglage.

lieu de laquelle il a été tracé, à la ligne P.-L.-M., mais aussi entre les communes de plusieurs cantons du haut Bugéy.

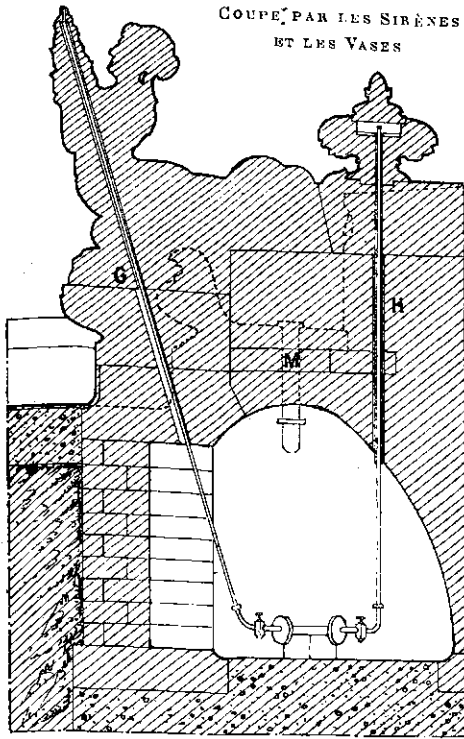
A un point de vue plus général, il est appelé à resserrer les rapports industriels et commerciaux entre Lyon, qui est la métropole du sud-est à tous les points de vue, et les localités où l'industrie lyonnaise de la soierie a installé de nombreux métiers.

On sait que dans cette partie du département de l'Ain, comme dans la plupart des départements de la région lyonnaise, le tissage de la soie a été popularisé et y occupe bon nombre d'ouvriers.

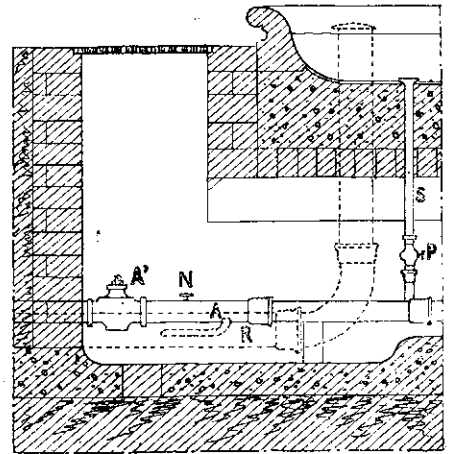
Le promoteur de cette création est M. Robert Bonnet, de Jujurieux, qui, dans un rapport détaillé, a mis en relief les services que le nouveau chemin de fer est appelé à rendre.

Grand-Théâtre et hôtel de ville de Nice. — La municipalité de Nice va faire appel à tous les architectes de France pour l'édification, par voie de concours avec prix, d'un grand théâtre et d'un hôtel de ville, sur l'emplacement des Terrasses, qui vont être démolies.

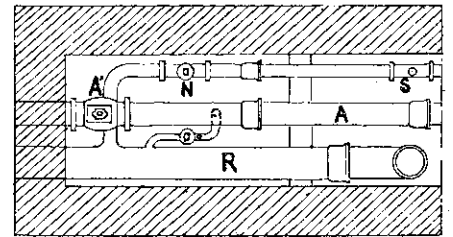
COUPE PAR LES SIRÈNES ET LES VASES



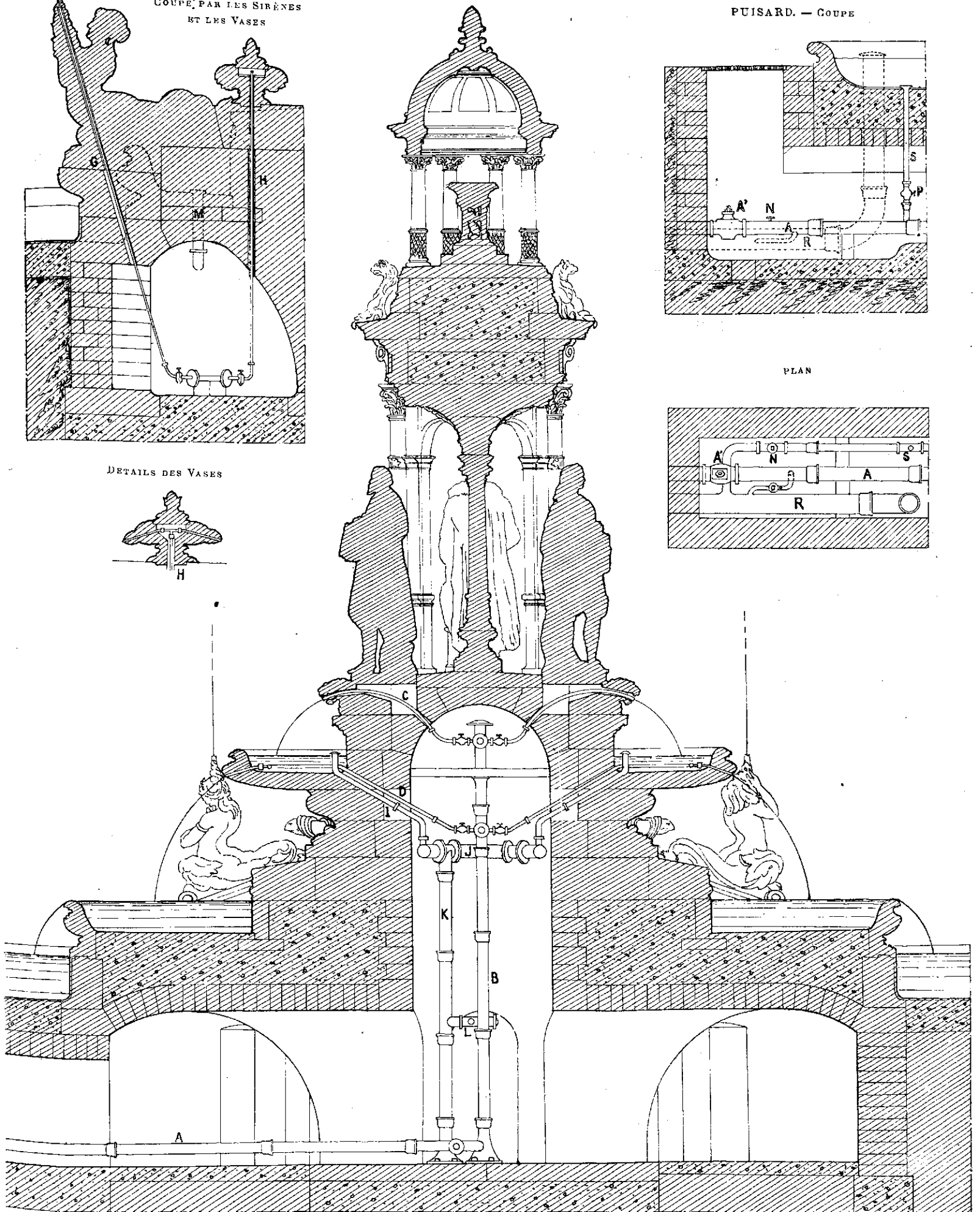
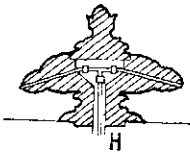
PUISARD. — COUPE



PLAN



DETAILS DES VASES



10 5 0 1 2 3 4 5m.

ALIMENTATION DE LA FONTAINE DE LA PLACE DES JACOBINS. — COUPE D'ENSEMBLE. — M. ANDRÉ, Architecte

Le théâtre, qui sera construit à l'ouest de la mairie nouvelle, servira aux représentations des répertoires lyriques et dramatiques, français et italien.

L'éclairage à l'électricité primera celui au gaz.

Une somme de 2,500,000 fr., sans le mobilier, sera affectée, nous dit-on, à cette construction.

La nouvelle Mairie sera prévue pour une population de 120,000 habitants. Outre les locaux consacrés à l'administration, qui seront aménagés avec confort, on édifiera cinq salons de réception pouvant contenir 3,000 personnes et une vaste salle de concert avec un orchestre de 90 musiciens.

La somme à dépenser serait de 1,500,000 fr.

Les projets seront exposés publiquement.

Chemin de fer de la Cluse à Bellegarde. — La ligne de la Cluse à Bellegarde, dont l'ouverture aura probablement lieu au printemps prochain, en complétant le premier tronçon ouvert de Bourg à Nantua va devenir la communication la plus directe de Paris à Genève, attendu que de Bellegarde à Bourg, par la ligne actuelle P.-L.-M., la distance est de 115 kilomètres, tandis que cette distance sera réduite à 65 kilomètres par la nouvelle ligne passant par Nantua.

La ligne de la Cluse à Bellegarde présente, sur son faible développement de 28 kilomètres, une série de remarquables travaux d'art.

A la tête occidentale du lac de Nantua, dans la traversée des terrains marécageux composés de tourbe et de vase, la voie est établie sur un tablier en chêne supporté par de nombreux pilotis. Vers le passage des Rocs-de-Delà, pour combler le précipice, on estime que plus de 30,000 mètres cubes de rocher ont été jetés dans le lac pour établir sur ce point le chemin d'intérêt commun de Nantua à Port.

Le monument Brunswick. — D'après le rapport de MM. Bertolini, architecte à Lausanne, Lascius, professeur-architecte, et Stehlin-Burekard, de Bâle, experts chargés, à la suite des craintes exprimées à diverses époques, de constater la solidité du monument élevé à la mémoire du duc de Brunswick, à Genève, il ressort que dans son ensemble le monument n'a pas encore subi d'altérations sérieuses, mais seulement éprouvé des détériorations provenant d'écoulements de chaux déterminés par des filtrations d'eau de pluie. Sa construction, qui est une des plus délicates que l'on puisse imaginer pour un monument exposé à toutes les intempéries des saisons, sort complètement des règles suivies dans les constructions ordinaires, exige une étude spéciale et des soins exceptionnels pour la garantir contre les rigueurs du climat de la Suisse; sous ce rapport il aurait sans aucun doute été plus sage d'exécuter la principale partie du monument en bronze, comme, d'après les termes de son testament, le duc de Brunswick le désirait. Les experts ont indiqué une série de travaux à entreprendre de suite et recommandé de faire après chaque hiver une inspection minutieuse de toutes les parties du monument afin de prévenir des réparations capitales.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un architecte universellement estimé, M. Alfred Le Bègue, architecte honoraire de la préfecture de police. Il était l'auteur d'ouvrages très pratiques, parmi lesquels on doit citer son *Traité des réparations locatives*.

M. Le Bègue est mort à 74 ans. Les obsèques ont eu lieu vendredi dernier, au milieu d'un grand concours d'amis.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison, cours Villeurbanne. M. Chaffard. — Exhaussement, rue Basse-Combalot. MM. Traverse et Dumond, 8, rue de la Platière. — Exhaussement, 105, rue Cuvier. M. Charbonnier-Bonnet, 106, rue Boileau. — Hangar, avenue de Saxe prolongée. M. Capill, 15, rue des Asperges. — Maison (Lavoir public), 42, grande rue de Cuire et rue Colas. M. Crochard, grande rue de Cuire, 42. — Hangar sur cour, 55, rue Duquesne. M. Rivat, par M. Chatoux, 23, rue de Vauban. — Exhaussement, 80, rue de Créqui, Sully et Grillon. M. Brun. — Maison, 62, route d'Heyrieux. M. Cayla. — Hangars sur cour, 277, rue de Vendôme, M. Bied. — Maison, 5, rue Mazenod, M. Fournier, par M. Blanc, 7, rue Part-Dieu. — Mur de clôture, 91, rue Dunois. M. Quantin, 185, rue Boileau. — Exhaussement, rues Boileau et Chaponnay. M. Biétrix, 29, rue Lanterne. — Maison, 200, rue Boileau. M. Ballot, 35, rue Servient. — Maison, 207, rue Boileau. M. Claret, 110, rue Pierre-Corneille. — Maison, rue de la Claire et rue du Pont de la Gare, 30. M. Poux, 70, rue de Saint-Cyr. — Hangars, rues de Marseille et du Rhône. M. Clérino, 26, quai de la Charité.

TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1^{er} ARRONDISSEMENT. — *Boulevard de la Croix-Rousse*, 84. — Hôtel particulier. Propr., M. Lombard Gérin, rue Cuvier, 2; entrepr., M. Chatoux, rue de Vauban, 23. — Couvert. — *Rue du Garet*, angle rue du *Bât-d'Argent*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Rochette, cours Lafayette, 1; arch., M. Taillandier. — Au 5^e étage. — *Rue Pierre-Dupont*. — Bâtiment de rapport. M. Laloge, 7, rue Pierre-Dupont; arch., M. Taillandier; entrepr., M. Duperrier, 19, rue du Bon-Pasteur. — Au 1^{er} étage. — *Roulevard de la Croix-Rousse*, 40. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Brunet, menuisier, 10, rue du Pavillon; et architecte; entrepr., M. Barrier, 3, rue Pailleron. — Rez-de-chaussée. — *Boulevard de la Croix-Rousse*. — Bâtiment de rapport, Propr., M. Agnes; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., M. Chatoux aîné, 56, rue Bugeaud. — Couvert.

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Jarente*, 13, 15, 17. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Martin, 49, rue Bourbon. — Couvert. — *Place des Jacobins*. — Fontaine monumentale. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, entrepr., MM. Vial et Comparat, à Lyon. — *Rue Gilbert*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Frantz; entrepr., M. Célérier, cours Suchet. — Couvert. — *Cours Charlemagne, retour rue Schmidt*. — Groupe scolaire. Propr., la ville de Lyon; arch., M. Hirsch; entrepr., M. Grange, rue des Remparts-d'Ainay, 56. — Fondations. — *Rue Sala*, 23. — Restauration de la façade. — Propr., M. Nouvellet; arch., M. Thoubillon; entrepr., MM. Jamot et C^{ie}, 8, rue du Plat; ciment, M. Montagnon, 5, place de la Charité. — *Rue Ravat, angle du Cours Charlemagne*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Juthier, 6, cours du Midi; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Fondations. — *Rue d'Enghien*, 29. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Boissenier; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Batime, 7, rue de la Part-Dieu. — Fondations.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Avenue de Saxe*, 181. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Renel, avenue de Saxe, 242. — Couvert. — *Rue de Cavenne*, 16 et 18. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gailleton; arch., M. Raguenet; entrepr., M. Malterre (Guillaume), rue Palais-Grillet, 24. — Couvert. — *Rue Basse-Combalot*, 12. — Bâtiment de rap. Propr. et entrepr., M. Dumont, 8, rue de la Platière; arch. M. Feuga. — Couvert. — *Grande Rue de la Guillotière*, 23. — Bâtiment de rapport. Propr. M. Chevalier; arch., M. Duranson, rue Godefroy; entrepr., M. Porte, avenue de Saxe, 263. — Couvert. — *Angle des rues Villeroi et Moncey*. Propr., M. Gay; arch., M. Geneste; entrepr., M. Bertrand et Bourdeix. — Au 4^e étage — *Rue de Marseille*, 73. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Bolland; arch., M. Vacher, 8, place des Squares; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Couvert. — *Rue Duguesclin*, 233. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Tournonias; entrepr., M. Malterre (Guillaume), rue Palais-Grillet, 24. — Couvert. — *Grande rue de la Guillotière*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Renard; arch., M. Bernelin; entrepr., MM. Taton frères. — 2^e étage. — *Rue de la Villette*, 37. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Thévenot, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville; entrepr., M. Nadalon, 12, rue Neuve. — Toiture — *Rue Boileau*, 207. — Maison d'habitation et chantier. Propr., M. Claret, charpentier, 110, rue Mollière; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Briffaut, 61, rue Grolée. — Fondations. — *Rue Projetée, entre les rues de Bonnel et Moncey*, 6. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Garande, 76, rue Dunois. — Couvert. — *Rue Dunois*, 98. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Achard, fils, même adresse; entrepr., M. Vallenet, 11, rue Charpenet. — Rez-de-chaussée. — *Angle de la rue Moncey et retour avenue de Saxe*. — Construction d'un cirque. Propr. M. Rancy; entr., MM. Fessetaud, maître maçon, 81, rue de Vauban, et Jacquignon, maître-charpentier, 185, rue

de Vendôme. — Rez-de-chaussée. — *Chemin de Baraban*. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Gelas, même lieu; arch., M. Duret, 42, quai des Brotteaux, entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Rez-de-chaussée. — *Rue Boileau*, 120. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Ballet, 31, rue Servient; arch., M. Rivière, 6, rue de la Bourse. — Fouilles. — *Rue Sainte-Jeanne*, 34. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Jauvet; arch., M. Laurençon, 6, rue Passet; entrepr., M. Labasse jeune, 123, cours Lafayette. — Au 2^e étage. — *Rue de Marseille*, 21. — Bâtiment de rapport. Propr., MM. Thivolle-Rouget; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil; entrepr., M. Batime, 7, rue de la Part-Dieu. — Fondations.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Grande-Rue de la Croix-Rousse*, 47. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Laurenson, 24, Grande-Rue de la Croix-Rousse. — Couvert — *Petite rue Denfert-Rochereau*. — Bâtiment pour atelier de tissage. Propr., MM. Lamy et Giraud; arch., M. Arguillère, 18, quai de Jayr; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Couvert. — *Montée de la Boucle*, 57. — Maison d'habitation. Propr., M. Dor; arch., M. Gros, 16, cours de Brosses; entrepr., M. Ducelier, applicateur de ciment, 16, cours de Brosses. — Couvert.

5^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Gave*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dupoisat; arch., M. Richard, rue Constantine, 1; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, rue de la Claire, 19. — Couvert. — *Rue Laporte*. — Bâtiment. — Propr., M. Pays-Lericel; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud. — Couvert. — *Près de l'Abattoir*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Pontet; arch., M. Arguillère; entrepr., MM. Thomas et Foussard, 72, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Couvert. — *Chemin de Greillon*. — Maison bourgeoise. Propr., Mademoiselle Ruet; entrepr., M. Clément, 9, rue Saint-Alexandre. — Couvert. — *Chemin des Deux-Amants*, 21. — Bâtiment pour aumônerie. Propr., le couvent de la Trappe; arch., M. Bournet, quai de Serin, 9; entrepr., M. Pénelon, 53, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Couvert. — *Rue du Béal*, 6. — Maison d'habitation, écuries et remises. Propr., M. Moreau; entrepr., M. Pénelon, 53, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Couvert. — *Rue de la Pyramide au pont d'Ecully*. — Bâtiment pour brasserie. Propr., M. André Schmidt, brasseur, 32, quai de Vaise; entrepr., M. Pénelon, 53, rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Couvert. — *Rue des Docks*. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Nicoud, quartier de l'Industrie; arch., M. Berthelet, 5, rue Gentil. — Au 4^e étage. — *Rue des Docks*. — Bâtiment de rapport. Propr. M. Viostat, fabricant de moules. — Toiture. — *Rue de la Favorite*, 28. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Mermimont, même adresse. — Au 3^e étage. — *Rue de la Favorite, près de l'octroi*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Acquedantz; arch., M. Cumin, 9, rue de Condé; entrepr., M. Clément, 9, rue Saint-Alexandre. — Fondations. — *A l'Étoile d'Alai*. — Maison d'habitation. Propr., M. le docteur Frestier, rue Childebert, 12; arch., M. Faure; entrepr., MM. R. Gigodot et C^{ie}, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Couvert.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de la Tête-d'Or*, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr. M. Picoulet, 7, passage Montgolfier. — Toiture. — *Rue Suchet*, 30, 32, 34. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Maire; entrepr., M. Maréchal, rue Saint-Pierre. — Couvert. — *Rue Ney 69 bis*. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Thomas; arch., M. Bernelin, 16, Grande-Rue de la Guillotière. — Au 5^e étage. — *Avenue Duquesne*, 71. — Bâtiment pour usine. Propr., M. Fabry; arch., M. Cuny, 165, rue du Sacré-Cœur. — Au 1^{er} étage. — *Rue de Vendôme*, 36. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Vassivière, 23, avenue Duquesne. — Couvert. — *Rue Boileau*, 17. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Barlet; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Couvert. — *Rue de Sully, retour rues Créqui et de Crillon*. — Bâtiment pour fabrique de pâtes alimentaires. Propr., M. Morel; arch., M. Rivière; entrepr., M. Duvoy, 2, rue Masséna. — Couvert. — *Avenue de Saxe, angle de la rue Cuvier*. — Bâtiment de rapport. Propr., Société des Immeubles; arch., M. Rivière, entrepr. M. Fessetaud, 81, rue de Vauban. — Au 1^{er} étage. — *Rue de Précly*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Chapot; arch., M. Bailly, 2, cours Vitton prolongé; entrepr., M. Carro, 3, cours Lafayette prolongé. — Au 2^e étage. — *Angle des rues Moncey et Masséna*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dussud; arch., M. Malaval, entrepr., M. Boucayet, 34, rue Grôlée. — Fondations. — *Rue de Sèze*, 110. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Bernelin, entrepr., M. Logay, rue Montesquieu, 39. — Au 1^{er} étage. — *Rue Moncey*, 161. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Fouillard, 49, rue de Précly. — Couvert. — *Rue de Sully*, 115. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Giroud, 38, rue Tête-d'Or; entrepr., M. Boutinot, 19, montée des Carmélites. — Couvert. — *Rue Sainte-Élisabeth*, 15 bis. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Capet, 13, rue Sainte-Élisabeth; entrepr., M. Duvoy, 2, rue Masséna. — Couvert. — *Rue de la Tête-d'Or*, 16. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Ansalmeti, peintre, rue de la Tête-d'Or, 38. — Couvert. — *Rue de Précly*, 82. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Gui-

llot; entrepr., M. Fauvingue, 28, rue des Remparts-d'Ainay. — Couvert. — *Rue Tronchet*, 57. — Bâtiment de rapp. Propr., M. Silvan, Fournitures pour bâtiment, 84, rue de Vendôme; entrepr., M. Fessetaud, 81, rue Vauban. — Toiture. — *Boulevard des Brotteaux, retour rue Robert*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Guyot; arch., M. Barqui, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Condamin, 90, rue Mercière. — Rez-de-chaussée. — *Rue Cuvier*, 75. — Bâtiment de rapport. Propr., MM. Bonnet et Charbonnier; arch., M. Bourdaret, quai de la Guillotière, 26. — Entrepr., M. Emiel, 132, rue Boileau. — Rez-de-chaussée. — *Rue Cuvier*, 78. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Chavepeyre, 2, rue du Paradis. — Toiture. — *Rue de Créqui*, 13. — Bâtiment pour atelier de carrosserie. Propr., M. Roberjot, place Saint-Pothin; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., MM. Parot et Boudet, 57, rue de Vendôme. — Fouilles. — *Rue de Précly*, 21. — Maison d'habitation et entrepôt. Propr. et entrepr. — M. Briffaud, 61, rue Grôlée. — Fondations. — *Rue Sainte-Élisabeth*, 125. — Bâtiment pour usine. Propr., MM. Rivoire et Carré; entrepr., M. Vassivière, 23, avenue Duquesne. — Couvert. — *Charpennes*. — *Rue des Charmettes*, 12. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Cognet; entrepr., M. Bonnet, 72, rue de la Part-Dieu. — Couvert. — *Oullins*. — *Chemin des Charmilles*. — Bâtiment d'habitation. Propr., M. Jevain, imprimeur, à Lyon; arch., M. Bernoud, boulevard de l'Yseron, entrepr., M. Barry, à Saint-Genis-Laval. — Couvert. — *Avenue des Saules*, 17. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Casimir Ducroix; entrepr., M. Guyot fils, Grande-Rue. — Fouilles. — *Avenue des Saules*. — Bâtiment de rapport. Propr. et arch., M. Paria, 5, place d'Ainay, Lyon. — Au 3^e étage.

Crézieux-le-Marché. — Église paroissiale. Propr., la Commune; entrepr., M. Vignon, à Feurs (Loire). — Fondations.

Demi-Lune. — *Chemin de la Pomme*. — Maison d'habitation. Propr., M. Dangle; arch., MM. Beau et Cretton; entrepr., M. Fauché. — Au 1^{er} étage.

Tassin. — *Près de la Gare*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Mérit, 4, rue Lanterne, Lyon; arch., M. Van-Doren, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Nosny. — Couvert.

Moulin-à-Vent. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Lancelot, peintre, 137, route de Vicuue; entrepr., MM. Mazet et Labas. — Couvert.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — *Les Ormes*. — Château. Propr., M. Duval; arch., M. Lablatinière; entrepr. pour bâtiments, M. Dutreix et pour dépendances M. Jarry, à Saint-Cyr. — Couvert.

Caluire. — *Grande rue Saint-Clair, place du Petit Versailles*. — Maison d'école. Propr., la Commune; entrepr. général, M. Filiolau, chemin de Saint-Cyr. — Rez-de-chaussée. — *Près de la gare*. — Maison d'habitation. Propr., M. Sylvestre, entrepr., M. Debay. — Fondations. — *Impasse*, 1. — Maison d'habitation. Propr., M. Gaillard; arch., M. Cumin, 9, rue de Condé, Lyon; entrepr., M. Debay. — Fondations. — *Montée des Soldats*. Maison d'habitation. Propr., M. Bressan, charron; entrepr., M. Debay. — Fondations. — *Rue de Mailly*, 3. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Poncet, 36, rue Coste; Entrepr., M. Félix, 31, rue Coste. — Toiture.

Charbonnières. — Bâtiment pour Casino, lieu des Eaux. Propr., MM. Chevalier et Grenier, à Lyon; entrepr., MM. Momet frères à Charbonnières et à Dardilly-le-Haut. — Toiture. — M. Guérin, charpentier, donne le terrain (1,300 mètres), à qui fera construire à vingt minutes de la Gare, 278 mètres d'altitude.

Écully. — *Chemin des Bruyères*. — Château. Propr., M. Cyrille Cottin, à Écully; arch., M. Cahuzac, rue d'Égypte, 3; entrepr., M. Courty, à Écully; Pierre de taille, M. Guillaume, à Lucenay. — Toiture.

Monchat. — *Lieu de Belle-Vue*. — Maison de campagne. Propr., M. Charpillon, Grande rue de la Guillotière; arch., M. Bernard; entrepr., M. Rochon, rue de Béarn. — Couvert. — *Chemin de Gerland*. — Magasins généraux. Propr., Compagnie des Docks; arch., M. Bernard. — Toiture.

Villefranche. — *Porte-de-Belleville*. — Construction de l'église Saint-Philippe; Propr., une association; arch., M. Benoît, 2, quai de Bondy, Lyon; entrepr., MM. Lebus frères, à Mâcon, 33, rue de Lacreteille. — Tribune.

Saint-Rambert. — *Ile-Barbe*. — Usine pour le tranchage des bois. Propr., une Société; arch., M. Arguillère, 18, quai Jayr; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Au 1^{er} étage.

Villeurbanne. — Rue des Maisons-Neuves, 56. Bâtiment de rapport. Propr., M. Hugentobler, chef d'institution des sourds et muets, 11, quai de la Guillotière; arch., M. Cotter, 57, cours Morand; entrepr., M. Lehlanc, 136, rue Boileau. — Toiture.

Champagne. — *La Croix-Pallière*. Maison bourgeoise. Propr. M. Vandron; entrepr., général M. Marin, charpentier, rue du Colombier. — Couvert.

La Balme (Ain). — Château. Propr., M. Favre, nég., rue Centrale, 17; arch., M. Fern. Cumin; entrepr., M. Roux, à la Balme. — Couvert.

Collonges (Rhône). — *Chemin de Collonges à Fontaine.* — Maison bourgeoise. Propr. et entrepr., M. Boutenet, maire de Collonges. — Rez-de-chaussée.

Sainte-Foy-l'Argentière. — Maison d'habitation. Propr., M. Berger; arch., MM. Feuga et Depierre, place des Célestins, 6, Lyon; entrepr., M. Geneste, 57, rue de Créqui. — Toiture.

Fontaines. — *Quai de Fontaines, près du Vernay.* — Maison d'habitation. Prop., M. Langlade; arch., M. Barqui, 2, rue des Célestins; entrepr., M. Condamin, 92, rue Mercière. — Toiture.

Bonnand. — *Près des Aqueducs.* — Maison d'habitation. Propr., M. Ducarre; entrepr. général, M. Bonnet, applicateur de ciment, 72, rue de la Part-Dieu, 72. — Couvert

Sainte-Foy-lès-Lyon. — *Près de la place.* — Restauration générale du château. Propr., M. Dumarest; arch., M. Pascalon, 6, rue de la République; entrepr. général, M. Parot jeune, 20, rue Constantine.

Francheville. — *Au Châter.* — Maison d'école. Propr. la Commune; Arch., M. Lablatinière, 35, rue de la République; entrepr., M^{me} veuve Meilhand, 75, rue Mazenod, Lyon. — Fouilles.

Savigny. — Église paroissiale. Propr., la Fabrique; arch., M. Benoit, 2, quai de Bondy; entrepr., M. de Saint-Jean, à Savigny. — Fouilles.

Givors. — Abattoirs. Propr. la Commune; arch., M. Journaud, 12, du Peyrat, Lyon; entrepr., M. Thomas Pierre, Givors. — Toiture.

Brindas. — Maison d'habitation. Restauration générale et construction des dépendances. Propr., M. Guigoux; arch., M. Franchet, 12, rue d'Algérie, Lyon; entrepr., M. Clément, 9, rue Saint-Alexandre, Lyon. — Rez-de-chaussée.

Bourgoin (Isère). — Agrandissement de l'Église. Propr., la Fabrique; arch., M. Jamot, 32, rue Duplat; entrepr., MM. Paul et Piana, à Bourgoin.

Bourg (Ain). — *Plateau du Bel-Air.* — Construction d'une chapelle de l'Archiconfrérie. Propr. M. l'Évêque de Belley; arch., M. Franchet, 12, rue d'Algérie, Lyon; entrepr., M. Chanut, à Bourg. — Fondations.

Roanne (Loire). — Construction d'un théâtre. Propr., la Ville; arch., M. Barbecot, 7, rue Descombes, Paris; entrepr., M. Ayel, au Coteau. — Fouilles

Chalmazelle (Loire). — Église paroissiale. Propr., la Fabrique; arch., M. Franchet, 12, rue d'Algérie, Lyon; entrepr., M. Clément, 9, rue Saint-Alexandre, Lyon. — Fondations

Courzieux. — *Hameau du George.* — Maison d'école. Propr., la Commune; arch., M. Vernay, maire à Chevinay (Rhône); entrepr., M. Boulanger (Jacques) maître-maçon, à Courzieux. — Fouilles.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Le 15 décembre.* — Prolongement de la rue Bossuet. Matériaux de démolition. (Voir *Supplément*, n° 7.) M. Rémy, rue Duguesclin, Lyon, adjud. à 3,200 fr.

Rhône. — *Le 21 décembre.* — Travaux municipaux. (Voir n° 8.) 1^{er} et 2^e lot. Pas de résultat.

Rhône. — *Le 24 décembre.* — Construction d'une maison d'école de filles à Meys. (Voir *Supplément*, n° 8.) M. Frainay (Jean-Claude), à Sainte-Foy-l'Argentière, adjud. à 1 fr. 05 pour 100.

Allier. — *Le 15 décembre.* — Chemin de fer de Montluçon à Aygurande. — Section de Montluçon à Evaux. Construction des terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre les piquets kilométriques 11 kil. 266 m. et 16 kil. 500 m., sur une longueur de 5 kil. 290 m. 56 (3^e lot). M. Boutaud, à Chalindrey (Haute-Marne), adjud. à 27 p. 100.

Ardèche. — *Le 10 décembre.* — Service spécial du Rhône — Amélioration du Rhône entre Lyon et la mer. Amélioration du passage de Branas. (Voir n° 8.) MM. Jean et Poncet, à Bourg-Saint-Andréol, adjud. à 38 p. 100.

Aude. — *Le 3 décembre.* — Travaux sur les chemins de fer de Moux à Cannes et de Narbonne à Bize. (Voir *Supplément*, n° 7.) — 2^e lot. Du chemin de fer de Moux à Cannes. MM. Martinal et Chevalier, à Bédarieux, adjud. à 15 p. 100. — 1^{er} lot. Du chemin de fer de Narbonne à Bize. M. Bertoldo, à Beziers, adjud. à 28 p. 100.

Charente-Inférieure. — *Le 7 décembre.* — Rivière la Charente. — Travaux d'amélioration. Réparation du mur du quai de la République, à Saintes. (Voir n° 8.) M. Puiravau, à Saintes, adjud. à 18 p. 100.

Deux-Sèvres. — *Le 8 décembre.* — Chemins de fer exécutés par l'État. — Chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay. Partie comprise entre Airvault et Montreuil-Bellay, puis entre Airvault et Moncontour. Construction des bâtiments de six stations. (Voir n° 8.) M. Bizoulier, à Saumur, adjud. à 10 p. 100.

Haute-Loire. — *Le 8 décembre.* — Travaux sur chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. (Voir n° 8.) — 1^{er} lot. M. Cavaud, à Champagnac, adjud. à 21 p. 100. — 2^e lot. M. Gallien, au Puy, adjud. à 7 p. 100. — 3^e lot. M. Boudarel, à Chazottes, adjud. à 20 p. 100. — 4^e lot. M. Boudarel, à Chazottes, adjud. à 22 p. 100. — 5^e lot. M. Imbert, au Puy, adjud. à 26 p. 100.

Haute-Savoie. — *Le 28 novembre.* — Travaux de chemins. (Voir *Supplément*, n° 7.) — 1^{er} lot. M. Chappuis, à Maxilly, adjud. à 13 p. 100. — 2^e lot. M. Sogno, à Saint-Didier, adjud. à 15 p. 100. — 3^e lot. M. Machetti, à Saint-Sixt, adjud. à 4 p. 100. — 4^e lot. MM. Serratrice et Vaglio, à Saint Pierre de Rumilly, adjud. à 6 p. 100. — 5^e lot. MM. Sylvestre et Vibert, à Seyssel, adjud. à 9 p. 100.

Ille-et-Villaine. — *Le 20 décembre.* — Port de la Houle-sous-Cancalle. — Construction d'une jetée embarcadère. (Voir *Supplément*, n° 8.) M. Rochard, à Dol, adjud. à 18 p. 100.

Loire. — *Le 30 novembre.* — Construction d'un théâtre à Roanne. (Voir *Supplément*, n° 7.) M. Ayel, au Coteau (Loire), adjud. à 7 p. 100.

Nord. — *Le 7 décembre.* — Port de Gravelines. — Travaux d'amélioration. Écoulement direct du Schelfvliet à la mer. (Voir n° 8.) M. Roland, à Saint-Pierre-lès-Calais, adjud. à 2 p. 100.

Nord. — *Le 7 décembre.* — Canal de la Deule. — 1^{re} partie comprise entre la Scarpe et le pont de Bauvin. Construction de perrés, Scarpe moyenne. — Curage. (Voir n° 8.) — 1^{er} lot. M. Pruvost, à Calonne-sur-la-Lys, adjud. à 12 p. 100. — 2^e lot. Aucune soumission n'a été déposée.

Seine. — *Le 19 décembre.* — Bail d'entretien des vicinaux de grande communication pendant une période de trois années, à partir du 1^{er} janvier 1882. (Voir n° 8.) — 1^{er} lot. M. Castille, rue de la Victoire, 70, adjud. à 17 p. 100. — 2^e lot. M. Pénot, à Suresnes, adjud. à 18 p. 100. — 3^e lot. M. Castille, adjud. à 14 p. 100. — 4^e lot. M. Castille, adjud. à 16 p. 100. — 5^e lot. M. Quéhan, à Saint-Mandé, adjud. à 23 p. 100. — 6^e lot. M. Quéhan, adjud. à 6 p. 100. — 7^e lot. M. Aubrun, avenue de Châtillon, 19, adjud. à 5 p. 100. — 8^e lot. M. Quéhan, adjud. à 14 p. 100.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Vienne. — *Le 19 novembre.* — Chemin de fer de Poitiers au Blanc. 1^{er} lot bis. — Exécution des terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre le profil 194 (après la station de Chauvigny) et le profil 231 (extrémité du pont sur la Vienne), sur une longueur de 701^m.30. (Voir *Supplément* n° 7.) M. Canquil, à Limoges, adjud. à 15 p. 100.

Vienne. — *Le 19 novembre.* — Chemin de fer de Châtelleraut à Tournon-Saint-Martin.

1^{er} lot. — Exécution des terrassements et ouvrages d'art de la partie comprise entre le profil 0 (raccordement avec la ligne de Paris à Bordeaux) et le profil 136 plus 75 (fin de la commune de Leigné-les-Bois), sur une longueur de 18,812 mètres. (Voir *Supplément* n° 7.) M. Mercier, à Tours, adjud. à 12 p. 100.

Vosges. — *Le 30 novembre.* — Chemin de fer de Chalindrey à Mirecourt et embranchements. — 1^{er} lot. Travaux de construction de l'embranchement de Neufbâteau à Merrey, sur une longueur de 9,091 mètres. (Voir *Supplément* n° 7.) MM. Varinot, Ségnat et Huardel, à Tanoy (Meuse), adjud. à 23 p. 100.

Saintes. — *Le 30 novembre.* — Travaux de reconstruction de la gare d'échange de Rochefort (ligne de la Roche à Coutras. (Voir *Supplément* n° 7.) M. Lebourcier, à Rochefort, adjud. à 12 p. 100.

Le 30 novembre. — Ballastage et pose des voies et accessoires de la voie de la ligne de Patay à Nogent-le-Rotrou, partie comprise entre les clôtures extérieures des lignes d'Orléans à Dreux, d'une part, et de Paris à Tours, par Vendôme d'autre part, sur une longueur de 27,673^m.80. (Voir *Supplément*, n° 7.) M. Sudron, 12 p. 100 d'augm. MM. Demons, Dufrasse et Dulau, 1.10. Langlade et Laporte, 5.50. — Thibault (Charles). 6. — Dupas, non admis. — Le Conseil statuera.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Toulon. — *Le 1^{er} décembre.* — Tubes en laiton pour chaudières (système Gantelme), par transformation. (Voir *Supplément* n° 7.) MM. Oeschger et Messdach et C^e, adjud. à 129.75 p. 100 kilog.

MISES EN ADJUDICATION

Aisne. — *Vendredi 13 janvier, 1 h.* — Rivière de l'Aisne canalisée et canal de l'Oise à l'Aisne. 1^{re} Rivière d'Aisne canalisée. Travaux d'amélioration de la navigation. Relèvement des barrages, réparations des écluses et travaux divers. Terrassements et maçonneries. — 1^{er} lot. Barrages éclusés de Villeneuve et de Vauxrot. Modifications et réparations de barrages. Mont., 86,113 fr. 58. Magasin à aiguilles des barrages. Mont., 4,644 fr. 54. Réparation des écluses. Mont., 58,121 fr. 17. Perrés des dérivations et chaussées aux abords. Mont., 68,772 fr. Annexes des maisons éclusières. Mont., 3,987 fr. 52. Total, 221,039 fr. A valoir, 40,361 fr. Total général, 262,000 fr. Cant., 7,400 fr. — 2^e lot. Barrages éclusés de Fontenay et de Vic-sur-Aisne. Modifications et réparations de barrages. Mont., 89,849 fr. 74. Magasins à aiguilles des barrages. Mont., 4,618 fr. 12. Réparations des écluses. Mont., 46,842 fr. 30. Perrés des dérivations et chaussées aux abords. Mont., 45,858 fr. 40. Annexes des maisons éclusières. Mont., 3,923 fr. 18. Total, 191,094 fr. 74. A valoir, 35,905 fr. 26. Total général, 227,000 fr. Cant., 6,500 fr. Travaux métalliques. Construction des formettes des barrages et des ponts de service des pertuis. Mont., 32,197 fr. 76. A valoir, 2,802 fr. 24. Total général, 35,000 fr. Cant., 1,070 fr.

2^e Canal de l'Oise à l'Aisne. Construction de la rivière d'alimentation de Bourg. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Mont., 131,420 fr. 05. A valoir, 23,579 fr. 95. Total, 155,000 fr. Cant., 4,400 fr. — 2^e lot. Fourniture et pose des conduits et d'un typhon en fonte. Mont., 390,417 fr. 65. A valoir, 9,882 fr. 35. Total, 400,000 fr. Cant., 13,000 fr.

Certificat visé par M. Boswilwald, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Saint-Christophe, 4, à Soissons, huit jours avant l'adjudication.

Les plans et devis sont déposés dans les bureaux de la préfecture de Laon, 2^e division et dans les bureaux de M. Doërr, ingénieur ordinaire, à Soissons, avenue de la Gare.

Charente-Inférieure. — *Mercredi 11 janvier, 2 h.* — Port de commerce de Rochefort. — Construction d'un troisième bassin à flot. — 1^{re} section. Terrassements. Bassin et quais, 1,310,085 fr. 29. Écluse, 269,317 fr. Ouvrages accessoires, 6,303 fr. 58. Total, 1,585,705 fr. 57. — 2^e section. Maçonneries. Quai, 2,656,865 fr. 40. Écluse, 981,555 fr. 40. Musoirs en rivière, 241,447 fr. 45. Ouvrages accessoires (vannages, ponceaux, etc.), 20,085 fr. 65. Total, 3,899,953 fr. 30. — 3^e section. Charpente et ferrure. Quai, 33,435 fr. Écluse, 287,500 fr. 20. Musoirs en rivière, 7,428 fr. 80. Ouvrages accessoires (vannages, ponceaux, etc.), 36,043 fr. 60. Total, 364,407 fr. 60. Total des trois sections, 5,850,066 fr. 77. A valoir pour indemnités, pour occupations temporaires de terrains, épaveurs, ponts provisoires, rétablissements des voies de communication, frais de surveillance, installation de magasins de bureaux, démolitions et travaux non prévus, 1,439,983 fr. 23. Total général, 7,000,000 fr. Cant., 200,000 fr.

Certificat visé par M. de Beaucé, ingénieur en chef des travaux maritimes, rue Fleurbaux, 17 et 19, à la Rochelle.

Renseignements à la préfecture (1^{re} division) et dans les bureaux de M. Polony, ingénieur ordinaire, à Rochefort.

Haute-Marne. — *Mercredi 18 janvier, 2 h.* — Chemin de fer de Chalindrey à Mirecourt et embranchements. — Construction de l'embranchement de Neufbâteau à Merrey, sur une longueur de 27,818^m 16 (2^e et 3^e lots). — 2^e lot. Long., 13,255 mètres. Terrassements, y compris les rectifications de chemins, dérivations, etc., 832,825 fr. 76. Ouvrages d'art, 511,848 fr. 59. Chaussées, caniveaux, cassis, 200,400 fr. Total, 1,545,074 fr. 55. A valoir, 304,955 fr. 65. Total général, 1,850,000 fr. Cant., 51,500 fr. — 3^e lot. Long., 14,563^m. 16. Terrassements, y compris les rectifications de chemins, dérivations, etc., 340,033 fr. 22. Ouvrages d'art, 175,903 fr. 22. Chaussées, caniveaux, cassis, 185,300 fr. Total, 701,236 fr. 44. A valoir, 198,763 fr. 56. Total général, 900,000 fr. Cant., 23,006 fr.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Denys, ingénieur ordinaire, à Nancy.

Isère. — Samedi 21 janvier, midi 1/2. — Construction d'une nouvelle cuisine et deux pavillons, à l'asile départemental d'aliénés de Saint-Rambert. Mont., 132,000 fr. Caut. mobilier, 7,000 fr. Garantie, 5,000 fr.

Les pièces sont déposées à la préfecture de Grenoble.
Landes. — Mardi 17 janvier, 2 h. — Chemin de fer de Mont-de-Marsan à ou près Saint-Sever. — Construction des travaux d'infrastructure du chemin de fer (1^{er} lot. — 1^{re} section. Terrassements, 426,070 fr. 60. — 2^e section. Chaussées d'empierrement et ouvrages divers, 43,963 fr. 73. — 3^e section. Ouvrages d'art, 176,616 fr. 40. — 4^e section. Maisons de garde et passages à niveau, 34,718 fr. 92. Total. 681,969 fr. 66. A valoir, 88,030 fr. 34. Total général, 770,000 fr. Caut., 22,500 fr.

Certificat visé par M. Perreau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place du Sublar, 2, à Mont-de-Marsan.

Renseignements à la préfecture (1^{re} division) et dans les bureaux de M. Clerc, ingénieur ordinaire, place Saint-Roch, à Mont-de-Marsan.

Lot. — Mercredi 4 janvier, 2 et 3 h. — Chemins de fer exécutés par l'Etat. — Ligne de Cahors à Capdenac (section unique). Arrondissement de Cahors (3^e et 6^e lots). Exécution des travaux de terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde de la partie comprise (3^e lot) entre le point kilométrique 12 kil. 301 (culée de la rive droite du pont de Mondières) et le point 11 kil. 224 (au lieu dit les Masseries), sur une longueur de 8 kil. 923 (6^e lot) entre le point 34 kil. 614 m. 65 (culée de rive gauche du pont de Saint-Martin-Laboulaye) et le point 40 kil. 890 (limite des arrondissements de Cahors et de Figeac), sur une longueur de 6 kil. 275 m. 35. — 3^e lot. 1^{re} section. Terrassements, 1,290,859 fr. — 2^e section. Chaussées, caniveaux, ballast, etc., 435,000 fr. — 3^e section. Ouvrages d'art, souterrains, viaduc, grand pont en maçonnerie, murs de soutènement, ouvrages courants, 1,253,830 fr. Maisons de garde, 37,000 fr. Total, 2,716,689 fr. A valoir, 232,311 fr. Total général, 3,000,000 fr. Caut., 90,000 fr. — 6^e lot. 1^{re} section. Terrassements, 871,447 fr. — 2^e section. Chaussées, caniveaux, ballast, etc., 63,000 fr. — 3^e section. Ouvrages d'art, souterrains, viaduc, grand pont en maçonnerie, murs de soutènement, ouvrages courants, 727,063 fr. Maisons de garde, 39,000 fr. Total, 1,701,110 fr. A valoir, 178,398 fr. Total général, 1,888,080 fr. Caut., 56,500 fr.

Certificat visé par M. Lanteirès, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avenue de Toulouse, 27, à Cahors.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Lacaze, ingénieur ordinaire, avenue du Pal, à Cahors.

Lot-et-Garonne. — Mercredi 11 janvier, 2 h. — Chemins de fer de l'Etat. — Ligne de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot (2^e section). Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot. — 4^e lot. Exécution des travaux de terrassements, ouvrages d'art et maisons de garde de la partie comprise entre le point kilométrique 25 kil. 125, et le point métrique 34 kil. 135, sur une longueur de 9,010 mètres. Travaux à l'entreprise. — 1^{re} section. Terrassements, 173,960 fr. 48. — 2^e section. Chaussées, pavages et caniveaux, 40,128 fr. 72. — 3^e section. Ouvrages d'art, passages à niveau, barrières roulantes, 118,866 fr. 03. Tahliers métalliques, 7,784 fr. 14. Maisons de garde et appareils de puisage, 72,499 fr. 90. Total, 415,237 fr. 27. A valoir, 44,762 fr. 73. Total général, 460,000 fr. Caut., 13,800 fr.

Certificat visé par Laterrade, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours Plateforme, à Agen.

Renseignements à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Detraux, ingénieur ordinaire, à Villeneuve.

Lozère. — Lundi 9 janvier, 2 h. — Chemin de fer de Mende à Séverac. — 4^e lot. Travaux de parachèvement de la partie comprise entre les points kilométriques 22 k. 350 et 23 k. 352 sur une longueur de 5,802 mètres 54. Mont., 52,038 fr. A valoir, 7,961 fr. 43. Total, 60,000 fr. Caut., 1,759 fr.

Certificat visé par M. Bauby, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende, huit jours avant l'adjudication.

Les pièces sont déposées dans les bureaux de la préfecture, 2^e division et chez M. Devos, ingénieur ordinaire à Mende.

Nord. — Mercredi 11 janvier, 2 h. — Chemin de fer de Lens à Armentières. — Travaux de construction des stations dans la partie comprise entre Wavrin et Armentières. — 2^e section, d'une longueur de 12 kil. 102 m. 22. Lot spécial pour la construction des stations, 219,949 fr. 24. A valoir, 20,050 fr. 76. Total, 240,000 fr. Caut., 7,300 fr.

Certificat visé par M. Doniol, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Nationale, 91, à Lille.

Renseignements à la préfecture (2^e division) et dans les bureaux de M. Cadart, ingénieur à Béthune.

Oise. — Samedi 21 janvier, 2 h. — Rivière d'Aisne canalisée. — Travaux d'amélioration de la navigation. — 1^{er} lot. Travaux de terrassements et maçonnerie. Modification des barrages de Couloisy et du Carondeau, restauration des écluses et de leurs abords, rectification de la bosse du Franc-Port. Mont., 316,761 fr. 99. A valoir 53,238 fr. 01. Total, 370,000 fr. Caut., 10,559 fr. — 2^e lot. Travaux métalliques. Construction des fermettes des barrages de Couloisy et du Carondeau, et des ponts de service des pertuis. Mont., 17,438 fr. 23. A valoir, 2,061 fr. 77. Caut., 588 fr.

Certificat visé par M. Boeswilwald, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve-Saint-Christophe, 4, à Soissons.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Doërr, ingénieur ordinaire, à Soissons.

Pas-de-Calais. — Samedi 7 janvier, 2 h. — Service des voies navigables. — Rivières d'Aa et de la Scarpe. Construction de perrés. Rivière d'Aa, 95,736 fr. A valoir, 6,411 fr. 15. Total, 102,147 fr. 15. Caut., 3,200 fr. Rivière de Scarpe, 123,638 fr. 40. A valoir, 12,897 fr. 41. Total, 136,535 fr. 41. Caut., 4,100 fr.

Certificat visé par M. Bertin, ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, à Douai.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de l'ingénieur en chef de la navigation, à Douai.

Pas-de-Calais. — Samedi 7 janvier, 2 h. 30. — Service des ports maritimes et des phares. — Port de Calais. Travaux pour l'entretien des établissements du port de Calais, pendant les années 1882 à 1890, réversible tous les 3 ans. Dép. ann., 20,000 à 100,000 fr. Caut., 1,000 fr.

Certificat visé par M. Guillaïn, ingénieur en chef des ports maritimes et des phares du Pas-de-Calais, quai du Bassin, 2, à Boulogne.

Renseignements à la préfecture (3^e division) et dans les bureaux de M. Vétillard, ingénieur de l'arrondissement de Calais, à Calais.

Sarthe. — Lundi 9 janvier, 2 h. — Travaux d'agrandissement du lycée national. Mont., 533,749 fr. 21. Caut., 25,000 fr.

Certificat de capacité devra être visé par un ingénieur, un agent-voyer ou un architecte.

Les plans et devis sont déposés à la mairie du Mans.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Paris. — Le 7 janvier. — Adjudication des travaux de renouvellement de l'ancienne

voie entre Rochefort et Saintes (lignes de Nantes à Coutras), sur une longueur de 44,000 mètres environ. Mont., 593,478 fr. 59. Caut., 19,800 fr.

Renseignements au siège de l'administration des chemins de l'Etat (1^{re} division des services techniques), rue de Château-dun, 42, à Paris. Et au bureau de l'ingénieur en chef de la voie et des bâtiments, impasse Saint-Lazare, à Tours.

Seine. — Lundi 9 janvier, 1 h. — Travaux de terrasse et maçonnerie pour l'agrandissement de l'école de garçons, rue Lavieuville. Mont., 134,937 fr. Caut., 8,100 fr. Frais, 2,600 fr.

Renseignements au palais des Tuileries, pavillon de Flore (1^{er} bureau de la division d'architecture).

Certificat visé par M. Deconchy, à la mairie du 10^e arrondissement.

Seine-et-Oise. — Mardi 10 janvier, 1 h. — Navigation de la Seine. — 3^e section. — 1^{re} division. Barrage d'Andrézy. Construction d'un déversoir à hausse mobiles et d'une estacade en charpente. Travaux à l'entreprise. Mont., 103,856 fr. 70. A valoir, 14,143 fr. 30. Total, 118,000 fr. Caut., 3,450 fr.

Certificat visé par M. Boulé, ingénieur en chef de la navigation de la Seine (1^{re} division), en résidence à Paris, rue de la Boétie, 13.

Renseignements à la préfecture (3^e division), bureau des travaux publics.

Seine-Inférieure. — Jeudi 19 janvier, 2 h. — Port du Havre. — Travaux divers. — 1^{er} lot. Port du Havre. Curage du bassin de Yauban, du Sas et du bassin de la Citadelle. Mont., 248,150 fr. A valoir, 11,858 fr. Total, 260,000 fr. Caut., 2^e lot. Port d'Yport. Approfondissement du chenal, 33,000 fr. à valoir, 4,400 fr. Total, 38,000 fr. Caut., 900 fr.

Certificat visé par M. Bettot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Lamandé, au Havre.

Renseignements à la préfecture (3^e division), et dans les bureaux de M. Maurice Widmer, ingénieur ordinaire, au Havre. Et chez M. Toulon, ingénieur ordinaire à Fécamp.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Brest. — Le 16 janvier. — 1^{er} corps d'armée. — Direction de Brest. — Génie. — Chefierie de Brest. Travaux de toute nature, neufs ou d'entretien, à exécuter dans la place de Brest et dépendances. Fonds de roulement, 9,000 fr. Frais, 160 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie à Brest, dans ceux de la sous-intendance militaire et dans ceux du génie militaire, rue du Château (place du Champ-de-Bataille).

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPOTS DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	COURS PRÉCÉDENTS			DERNIERS COURS
	9 décem	16 décem	3 décem	
BOIS				
Chêne de Bourgogne. le mètre cube	90 »	120 »	120 »	
Sapin de la Saône. — —	48 »	56 »	56 »	
Sapin du Rhône. — —	44 »	52 »	52 »	
PIERRES				
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLENOIS)				
Allèges. — —	42 »	45 »	45 »	
Pierre de taille brute. — —	45 »	50 »	50 »	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25 »	28 »	28 »	
Moellons bruts. — —	6 50	7 50	7 50	
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)				
Allèges. le mètre cube	35 »	38 »	38 »	
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5 »	5 50	5 50	
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16 »	18 »	18 »	
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25	6 »	6 »	
MÉTAUX				
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	22 »	22 »	22 »	
Fonte de 2 ^e fusion. — —	190 »	195 »	195 »	
Cuivre en lingots Chili affiné. — —	205 »	210 »	205 »	
Cuivre rouge en feuilles. — —	185 »	195 »	195 »	
Cuivre jaune. — —	275 »	302 50	302 50	
Étain Banca. — —	292 50	300 »	300 »	
Étain Billiton. — —	40 »	40 »	40 »	
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	44 »	44 »	44 »	
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	40 »	40 »	40 »	
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	59 »	59 »	59 »	
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	58 »	58 »	58 »	
Zinc — autres marques. — —	66 »	66 »	64 »	
Acide oléique (Oléine). — —	79 »	78 »	78 »	
HUILES (Droits d'accise en sus)				
Huile de lin. les 100 kil.	85 »	85 »	91 »	
— de colza brute indigène. — —	90 »	94 »	96 »	
— — épurée id. — —	145 »	145 »	145 »	
Acide stéarique (Stéarine). — —	26 50	26 50	26 50	
DROGUERIE				
Alun épuré. les 100 kil.	20 50	20 50	20 50	
— ordinaire. — —	117 »	115 »	115 »	
Essence de térébenthine. — —	25 »	25 »	25 »	
Sel de soude 80 degrés. — —	125 »	125 »	125 »	
SPIRITUEUX (En entropôt)				
Esprit 3/6 Béziers à 86 degrés. l'hectol.	1 8	108 »	108 »	
— de marc. — —	74 »	74 »	74 »	
— Nord fin. . . . à 93 degrés. — —	76 »	76 »	76 »	
— — extra-fin — — — — — — — —	85 »	85 »	85 »	
— de grains — — — — — — — —	60 »	60 »	60 »	
— mauvais goût — — — — — — — —				

PUBLICATIONS NOUVELLES

La Vie privée des Anciens, par M. René MÉNARD, illustré d'après les monuments antiques, par M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I et II viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 722 fig.; 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig.; 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et C^{ie}, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Place Bellecour, 15 Acq. M. Quisard, propriétaire, 3, rue des Célestins (900,000 fr.). — Rue des Chartreux, 24. Acq., M. Porra, ancien notaire, même adresse et M. Ruffe, 20, Côte des Carmélites (11,150 fr.). — Place Bellecour, 16. Acq., M^{me} veuve Cuzieu, propriétaire à Sainte-Foy-lès-Lyon. — Montée de Fourvière. Construction et terrains. Acq., M. Gautier, rentier, à Oullins (375,000 fr. 12,500 mètres). — Rue du Jardin-des-Plantes, 1 et rue du Commerce, 2. Acq., M. Coquard, négociant, 5, rue Pléney. — Rue Montbernard, 6 et rue de l'Helvétie. Acq., M. Armanet, nég., 10, rue Saint-Pierre.

Chaponost. — Au même lieu. Acq., M. Chevrot (2,475 fr.).

Ecully. — Aux Trois-Renards. Acq., M. Laracine, rentier, au même lieu.
Sainte-Foy. — Au même lieu. Acq., M. Macaudier, voiturier (2,400 fr.).

TERRAINS

Lyon. — Rue Ney, 32. Acq., M. Boisson, charpentier, 1, avenue des Ponts. — Rue de Séze, 110. Acq., M. Bernelin, architecte, 16, grande rue de la Guillotière (700 mètres).
Villeurbanne. — Au même lieu. Acq., M. Marthelin, employé de commerce, Lyon.
Vaugneray. — Au même lieu. Acq., M. Ferrouillat, rue d'Égypte, 1, Lyon (25 ares).
Oullins. — Au même lieu. Acq., la Compagnie P.-L.-M. (8,000 fr.).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

6 décembre. — Formation de la Société Rieubiane père et Fils, pour les entreprises de maçonnerie, 2, rue de Gadagne. — Apports : 6,000 fr.

FAILLITE

20 décembre. — Faillite du sieur Sage, constructeur mécanicien, 143, rue Sainte-Elisabeth.

L'imprimeur Gérant : PITRAT AINE.

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINE, RUE GENTIL.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRIX DE L'INSERTION DANS CE TABLEAU, POUR UN AN : LA LIGNE D'ADRESSE 10 FR.; CHAQUE LIGNE EN PLUS 3 FR.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

MATHIAN FILS, 52, 54, 56, rue de Sully, Lyon. — Chaufferie, Cuivre et Fer, Charpente fer, Construction de Serres, Grilles, etc. Chauffages à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Séchoirs, Ventilation, etc., etc.

COSTE (P.), successeur de P. BRUN, 66, cours de la Liberté, à Lyon. — Fournisseur de la Marine nationale. — Ventilateurs. — Forges portatives. — Système de Touraille et de Ventilation pour brasseries. Brevet s. g. d. g.

CONSTRUCTION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE. — Calorifère, Fourneaux de cuisine, Cheminées, Bains. Ancienne maison L. JALHES, GUILLET, successeur, 131, rue de Vendôme, Lyon.

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — POUMEYROL, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ANCIENNE MAISON VAN CRONENBURG. J. MARTIN Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouilleur et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE & BITUME

JUTIÉ, GAY ET C^{ie}, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. *Portland* et chaux hydrauliques de Vicieu-le-Grand, Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire, Plâtres d'Arroy pour l'arrondissement de Lyon, Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques du Teil, homme-d'armes, etc. *Albâtres*, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

PONCET, quai Pierre-Scize, 60. Seul dépositaire à Lyon, du ciment Gariel de Vassy. — Travaux hydrauliques, de revêtement et d'ornementation.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRES, Dalles, Vases, Tuyaux en ciment. Maisons réunies PONT, OLLION, NICOLET, à Grenoble, THORRAND et C^{ie}, à Voreppe, près Grenoble. Agence de Lyon, Entrepôts et bureaux : 43, quai Pierre-Scize, M. GILLET, représentant.

SOCIÉTÉ DES CEMENTS DE VALBONNAIS. PELLOUX Père et Fils et C^{ie}, Grenoble, Ciment à prise lente. Maison à Lyon, place Grollier, 3, et quai de la Charité.

PERRIN ET C^{ie}, rue de la Part-Dieu, 6, Lyon. — Chaux hydraulique et Ciment du Haut-Rhône. — Ciment prompt de Grenoble et de Vassy. — Tuils. Pierres à bâtir et moellons.

JOUD, route de Grenoble, 103. — Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtiments.

PEYRISSAC, 112, avenue de Saxe, Lyon. — Entrepôt de Carrières de Marseille et Salerno. — Céramique Caëteu et Maubenge. — Placage en faïence (Ouvriers pour la pose.)

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CEMENTS DE LA PORTE DE FRANCE. PIERRE HENRY, quai Pierre-Scize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. *Chaux*, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 49, et place des Terreaux, 6.

CHAVERNOT, applicateur de bitume en tous genres. — Rue de la Thibaudière, 22, à Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES & POTERIE

NANN (Ch.) rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Perrusson, fabricant. (Exposition 1873, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

ARDOISES, DALLES ARDOISES ET CARREAUX CÉRAMIQUES. GUICHARD père et Fils, chemin de Serin, 3 Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers et seuls concessionnaires pour les départements du Rhône et de l'Ain, de la manufacture de carrelage céramiques de P. CHARNOZ et C^{ie} de l'Aray-le-Monial.

PAVÉS D'ÉCHANTLONS en granit, extraction, fourniture et pose. Donnant une économie sérieuse et provenance garantie. — Deux mentions honorables aux expositions de Lyon.

Fournitures spéciales de pierres de grès résistant aux acides. CHATEL, entrepreneur à Taluyers (Rhône).

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 51, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, Tuiles en verre, Châssis en fonte vitrés, Carreaux de Verdun.

FRANÇOIS, ENTREPRISE DE COUVERTURE EN BÂTIMENT, 11, rue Cuvier, Lyon. — Dépôt de tuiles plates mécaniques de Marseille, Montchanin, système Phox et autres provenances. — Ouvriers spéciaux pour la pose. — Châssis en fonte s'adaptant avec toutes espèces de tuiles.

SERRURERIE ARTISTIQUE

S. OLIVIER, Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue Servient, 15.

PEINTURE & PLÂTRERIE

SIMON, 6, rue Thomassin, Lyon. — Boîtes : 25, rue de Séze et 6, place des Terreaux.

LÉON SABATIER, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — Fabrique de plâtre. — Dépôts de plâtre de Paris, Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitré, carreaux de Verdun, briques, plotets, chaux hydraulique, ciment.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

PEINTURE ET PLÂTRERIE en bâtiment. — Décoration en tous genres. — J. GROSSO, 4, quai de la Charité.

BOIS, CHARPENTE & MENUISERIE

A. FABRE — Menuiserie en tous genres. Rue Duguesclin, Lyon. — Boîte, rue de la République, 9.

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

MEUNIER-TILLARD & C^{ie}, Grande-Rue de la Guillotière, 94, Lyon. Nouveau moteur à vapeur économique.

PIGUET ET C^{ie}, successeurs de A. DUVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

SCULPTURE ET DÉCORATION

PASCAL LUCIEN, Monuments Religieux, Bustes, Portraits et décorations d'intérieur en tous genres. — Seul dépositaire à Lyon des Carrières de Chomérac et de Crussac. Atelier. Avenue de Saxe, 183, entre la rue Dunoir et la rue Servient, et entrepôts, rue Barrier, 4.

DOMINIQUE DE DOMINICI, Décoration d'églises et d'appartements. Restauration de tableaux anciens par un nouveau procédé. — Rue de Vendôme, 78, Lyon.

QUINCAILLERIE & OUTILLAGE

MARCHAND (A.) successeur de F. GUTTEL, 11, rue Confort Lyon. — Spécialité d'articles de bâtiments, ordinaires et de luxe, Paratonnerres, Porte-voix et Appareils électriques.

A. FAUGIER, 11, place Ferrache, Lyon. Fabrique de Boulons en tous genres. Écrous carrés et à 6 pans, forgés mécaniquement.

VERRES À VITRES

GUITTA FILS, rue de Savoie, 5, Verres à vitres. — Spécialité de Flint-Glass et des Verrières du Nord de toutes dimensions. — Mastics.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

BARDOT (P.), rue Duhamel, 8, Lyon. — Manufacture d'Appareils pour l'éclairage et le chauffage par le gaz — Construction d'Usines à gaz. — Établissement de canalisations et plomberies.

POCHET (Eug.), avenue de Saxe, 120, Lyon. Fabrique de Réverbères. — Éclairage à forfait et à l'année des Allées, Cours et Escaliers; Balayages et Fermetures d'allées avec garantie des contrevenants. Entrepôt d'huiles minérales. — F. T. GUMON, gérant de l'Entreprise.

B. PABIU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

VALLIN & C^{ie}, Ferblantier-Zingueur, Trav. de Bâtiments. Ornaments zinc, cuivre et plomb. Lyon, quai de Vaise, 29.

INDUSTRIES DIVERSES

AU CHINOIS. — PAPIERS PEINTS. Soldes exceptionnels 50 % de rabais. depuis 18 cent, le rouleau. Rue Centrale, 11, entre l'église Saint-Nizier et la rue Dubois.

ASSURANCES contre les Accidents de toute nature. — P. JUMAUD, 28, rue Montesquieu, Lyon.

UNION MUTUELLE DES PROPRIÉTAIRES LYONNAIS, rue des Quatre-Chapeaux, 9, à l'entresol. Curages à fond des Fosses au même prix que les Allèges. Exécution rapide des ordres donnés.

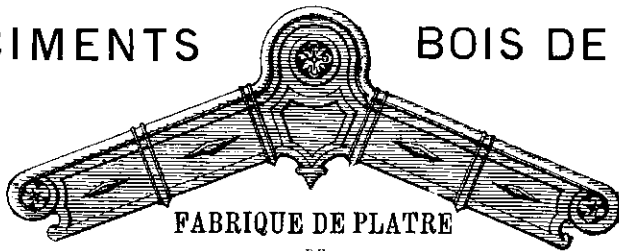
MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 84.

VACHEZ. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Marseille, 62.

CHAUX, CEMENTS

BOIS DE CHAUFFAGE



FABRIQUE DE PLATRE

DE

Léon SABATIER

18, rue du Souvenir ; 71, rue de la Pyramide. — Lyon-Vaise

Seul concessionnaire à Lyon des **Produits de la Tuilerie A. DERAÏN fils**, de Saint-Jean des Vignes, à Chalon-sur-Saône. Maison fondée en 1810, dont les produits sont très réputés en Bourgogne, pour leur fabrication et pour leur résistance contre la gelée. — **Carreaux de Verdun.** — **Tuiles en verre.** — **Châssis en fonte.**



FABRIQUE DE PLATRE

A la Demi-Lune, anc. maison Duclos (Et.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CEMENTS

CARRIÈRE DE PLATRE

A Saint-Gilles et Dennevay (Saône-et-Loire)

ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits.** — Grand choix de **cheminées, poinçons, fâtières, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation** Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantagement le service des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

BOIS RE CHAUFFAGE

MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX

110 Médailles & Récompenses

CONSTRUCTION GÉNÉRALE

Machines, Appareils et Engins
servant à la manutention des Fardeaux et des
Marchandises

**MATÉRIEL COMPLET
POUR ENTREPRENEURS**

A. S. J. O

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

50, boulevard de la Villette

PARIS

ATELIER DE CONSTRUCTION

DE SERRURERIE POUR SERRES, CHASSIS
DE COUCHES, VÉRANDAS, ENTOURAGES, MARQUISES
RAMPES, BARRIÈRES, CIÈLS-OUVERTS, ETC.

DEVIER jeune, 17, Grande Rue Coste, Lyon-Cuira
— CROIX-ROUSSE —

Comptoir commercial de MURE Fils

Place des Pénitents-de-la-Croix, 1, au 2°

RÈGLEMENTS DE COMPTES

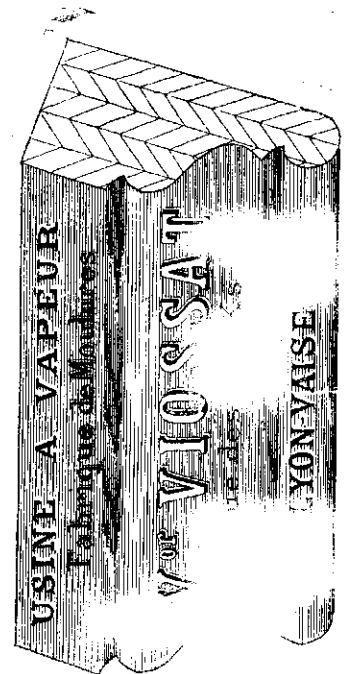
Tenue des Livres. Installations
économiques d'écritures. Expertises, Leçons particulières
Cabinet de 11 à 2 h. le matin, de 7 à 9 h. du soir

FABRIQUE
D'ABAT-JOUR
FABRIQUE
DE CHAÎNES D'ABAT-JOUR

BONNET & VERNAY

Avenue de Saxe, 75
Place du Marché, 21, et quai
des Brotteaux, 4

Abat-jour de tous systèmes,
perfectionnés et garantis.
Système avec crémaillère
en fer pour donner le sombre.
Volets en fer et en bois, pour les garantir des coups de
vent. — **Réparation et Fournitures.**



ANCIENNE MAISON SIMON JEUNE

P. MOIROUX

SUCCESEUR

Lyon, 11, rue Confort, Lyon

Bronzes pour bâtiments. — Spécialité pour Meubles,
Styles anciens et modernes. — Réparation et Remise
à neuf de Garnitures en tous genres. — Fonderie
et Rachevage.

BONNE OCCASION

A vendre une Machine à vapeur avec sa chaudière, un socle en pierre, volant et poulie de renvoi. Force 2 chevaux.

S'adresser chez M. GOURD, rue Dugas-Montbel, 18. Lyon

20 MÉDAILLES D'OR
ET TOUS LES PREMIERS PRIX
SANS EXCEPTION, DEPUIS 5 ANS
EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
MÉDAILLE D'OR ET LÉGIION D'H.



MATÉRIEL D'ENTREPRENEUR

PORTEUR DECAUVILLE BREVETÉ S. G. D. G. FRANCE & ÉTRANGER

TRANSPORT DES RECOLTES

CHEMIN DE FER PORTATIF
À POSE INSTANTANÉE

ADOPTÉ PAR L'ARTILLERIE, LE GÉNIE,
LES PONTS ET CHAUSSÉES LA VILLE DE PARIS, &

CONSTRUIT PAR LES ATELIERS DECAUVILLE AÎNÉ
A PETIT-BOURG (SEINE & OISE)

UNE VOITURE ATTEND LES VISITEURS
LES MARDI ET VENDREDI TRAIN N° 25
CARE DE LYON FOUR EVRY-PÉTI-BOURG

ENVOI A L'ESSAI

1420 CLIENTS EN 5 ANS

FONCTIONNE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE
VOIR LA LISTE DES CLIENTS
SUR LE PROSPECTUS ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

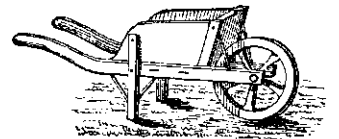
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHAUFFAGE & VENTILATION

CALORIFÈRES

Pour grands Établissements publics, Églises, Gares,
Châteaux, Hôtels, Usines
Manufactures, Hospices, Maisons d'Écoles, etc., etc.
FOYERS À ÉTAGES, système Michel Perret
BREVETÉ S. G. D. G.

Louis BACHELU, ing., 49, rue de l'Hôtel-de-Ville
LYON



JACQUON

55, Grande-Rue de la Guillotière
ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIPPE CI-DEVANT DE CHARROU, 14
LYON

MAÇONNERIE
Sceaux, Bayards, Bennes
Pelles, Oiseaux, etc.

PLATRERIE
Marchepieds, Échelles
Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

USINE A VAPEUR, RUE CUVIER, 80. — LYON-BROTTEAUX

ANCIENNE MAISON CHABANON, FONDÉE EN 1845



Amalgams du système automatique

- 1° Suppression du rouleau, diminution de la place prise par l'abat-jour.
- 2° Suppression de l'enclenchement et du marteau. Fonctionnement facile, doux et n'occasionnant aucun bruit.
- 3° Suppression des ferrures. Facilité de le retirer et de le remettre à la fenêtre à volonté.
- 4° Suppression de trois cordons. Économie pour les réparations.
- 5° Économie générale: par la suite, moins de réparations à en supporter les frais.

SIGONNEZ & MICHEL, S^{RS}
FABRIQUE

D'ABAT-JOUR AVEC PERFECTIONNEMENT AUTOMATIQUE

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

Système d'Abat-Jour avec Cordes, Tiges en fer, Arrêts fixes et mobiles en fer et en bois.

— La Maison se charge de toutes les Réparations et Fournitures pour tous genres d'Abat-Jour. — Sur demande elle place et déplace à ses frais un Abat-Jour système automatique comme modèle.

Boîtes aux Lettres : 15, rue Cuvier. 41; rue de l'Hôtel-de-Ville, 49; place Bellecour. — Voir le numéro de décembre 1881, du journal la «Construction Lyonnaise»

SOCIÉTÉ
DES
CIMENT PORTLAND DE VALBONNAIS

Pelloux Père, Fils & C^{ie}
A GRENOBLE

FOURNISSEURS DU GOUVERNEMENT
Médaille d'Or, Exposition universelle, Paris 1878

Représenté à Lyon, par A. FORTIER, avenue de Saxe, 256

Ciment Portland n° 1 et 2. — Ciment prompt, extra et ordinaire. — Chaux hydrauliques, blutées, de toutes provenances. — Plâtre de Savoie et de Bourgogne. — Fours, Briques, Terre et Dalles réfractaires.

Boîte, place des Terreaux, 6 et rue de la Bourse, 6

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE, PITRAT
Rue Gentil, 4, à Lyon

PRODUITS CÉRAMIQUES
SPÉCIALITÉ DE TUYAUX EN TERRE CUITE
Fabrique à la Tour-de-Salvagny (Rhône)

PROST FRÈRES

QUAI DE BONDY, 16, A LYON

SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE : 22, rue de Roanne
Dépôt de Ciments, Plâtres, Chaux hydrauliques, Briques creuses, Toiles, etc.



J. JANIN Aîné, à LYON (Villette)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON
LA
SÉRIE DE PRIX
DES TRAVAUX DE BATIMENT
Établie par la Chambre syndicale de Maçon. — Prix : 40 francs

LE MONITEUR
D'HORTICULTURE

Organe des Amateurs de jardins

FLEURS, FRUITS, LÉGUMES

Prix annuel 5 fr.

Envoi gratis d'un numéro
RUE DE VARENNE, 16
PARIS



ECLAIRAGE PUBLIC
DES
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tenir-à-lum sur demande. Réclairage par
le Solaire et le Pétrole